

OBSERVATOIRE

des clauses sociales

de la Métropole de Lyon

INTRODUCTION

Ce document présente une analyse de l'année 2019 favorable sur le plan économique.

La conjoncture est très différente au moment de sa parution en pleine crise sanitaire et économique.

La Métropole de Lyon bénéficie d'une attractivité forte portée par son bassin d'emplois qui s'avère l'un des plus dynamiques parmi les métropoles françaises.

Un infléchissement de la courbe du chômage en 2019

L'année 2019 est marquée non seulement par une croissance des emplois de 2% mais également par un recul du taux de chômage qui repasse sous la barre des 8% au 4^e trimestre 2019 pour la première fois depuis la crise économique de 2008.

Les personnes les plus éloignées de l'emploi demeurent à l'écart de la reprise

Malgré une situation économique métropolitaine plutôt favorisée, un pan important de la population reste néanmoins en situation de grande fragilité vis-à-vis de l'emploi. Fin 2019, un demandeur d'emploi sur quatre est en recherche d'emploi depuis deux ans ou plus. 31 000 personnes sont dans cette situation et leur nombre ne diminue pas (+4,2% entre décembre 2018 et 2019 - source : Pôle emploi).

Au plan national, les politiques d'insertion et d'emploi ont observé de profondes mutations ces dernières années avec des objectifs de simplification de renforcement des dispositifs pour une efficacité accrue.

Les clauses sociales offrent à des personnes rencontrant des

difficultés socioprofessionnelles des opportunités d'emploi dans le cadre de marché public ou privé pour leur permettre de s'engager dans un parcours d'insertion durable. La montée en puissance des clauses sociales ces dernières années et leur impact positif sur les territoires, en termes de bénéficiaires, d'entreprises impliquées, de maîtres d'ouvrages volontaires, a largement démontré l'intérêt du dispositif.

Plus d'1 million d'heures d'insertion dans la Métropole en 2019

L'édition 2020 de l'observatoire des clauses sociales est co-produite par l'Opale (observatoire partenarial lyonnais en économie, emploi, insertion de la métropole lyonnaise de l'agence d'urbanisme), et la MMI'e, avec le soutien de la Métropole de Lyon. Elle propose des résultats consolidés et montre la mobilisation des clauses sociales comme outil d'insertion sur le territoire. Elle permet de mieux connaître le profil des bénéficiaires et les secteurs d'activité concernés. On peut estimer que les heures d'insertion générées par les clauses sociales ont bénéficié au moins à 3 000 personnes en 2019.

Un ralentissement économique brutal dès mars 2020

La pandémie puis le confinement décrété à compter du 16 mars 2020 freinent brutalement l'embellie amorcée sur le front du marché de l'emploi. Pôle emploi observe une hausse de 7,5% du nombre de demandeurs d'emploi entre fin février et fin avril. Il est à prévoir que le nombre de personnes éloignées de l'emploi va s'accroître fortement.

Les clauses sociales auront un rôle à jouer encore plus important dans l'insertion des plus défavorisés aux côtés des autres dispositifs. En effet, de par leur nature, elles continueront à garantir la place laissée à l'insertion dans le recrutement des entreprises.

Les conférences territoriales des maires¹ de la Métropole de Lyon



¹ instances locales de concertation, les conférences territoriales des maires (CTM) instituées par la loi MAPTAM, regroupent plusieurs communes géographiquement proches qui partagent des problématiques et cherchent à y répondre ensemble.

Sans pouvoir décisionnel, elles sont néanmoins régulièrement consultées pour avis lors de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de la Métropole.

1. La métropole de Lyon, territoire dynamique et créateur d'emplois en 2019

Dans la continuité des années précédentes, 2019 a été très dynamique sur le plan de l'emploi avec un taux de croissance de 2%. Ces bons résultats, y compris sur le front du chômage, que nous allons analyser dans cette première partie ont été stoppés net par la pandémie survenue en mars 2020 dont les conséquences socio-économiques sont encore largement devant nous.

1,386 M
d'habitants en 2017
+0,9%/an
entre 2012 et 2017

605 300
emplois salariés
privés fin 2019

+1,9%
en un an

Une croissance démographique soutenue portée par le solde naturel

Entre 2012 et 2017, la Métropole de Lyon a accueilli en moyenne 12 260 habitants supplémentaire chaque année soit une croissance de 0,9% par an. Le solde naturel, largement excédentaire, porte la quasi intégralité de cette croissance.

Les dynamiques démographiques sont très variables selon les territoires avec :

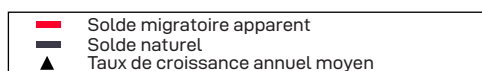
- des territoires en forte croissance conjuguant soldes naturel et migratoire largement positifs : Rhône Amont (+2%/an), Porte des Alpes (+1,5%/an), Val d'Yzeron (+1,2%/an) et Val de Saône (+1,1%/an) ;
- les Portes du sud qui enregistrent une hausse soutenue (+1,3%/an) uniquement portée par le solde naturel,
- Lyon (+0,8%/an) et Plateau Nord (+0,7%/an) sont dans une situation proche de la moyenne métropolitaine (+0,9%/an) soit une croissance démographique assez soutenue portée exclusivement par le solde naturel,
- Ouest Nord connaît également une augmentation sensible (+0,8%/an) avec des arrivées de nouveaux habitants qui représentent deux tiers de la croissance démographique,
- Lônes et coteaux du Rhône présentent une croissance démographique peu dynamique (+0,5%/an). Le solde naturel y est positif mais parmi les quatre plus faibles de la Métropole et le solde migratoire est légèrement déficitaire,
- Enfin, Villeurbanne connaît la plus faible évolution (+0,2%/an) en raison d'un déficit migratoire important qui vient annuler un solde naturel pourtant parmi les plus excédentaires.

Des créations d'emploi toujours plus nombreuses en 2019

La Métropole de Lyon compte 605 300 emplois salariés privés fin 2019. Lyon et Villeurbanne rassemblent 53% des emplois métropolitains suivis de Porte des Alpes, 12%. Le secteur d'activité prédominant est de loin celui des services aux entreprises, de la finance, de l'immobilier avec 39% des emplois. Suivent ensuite les services aux particuliers (22%), puis l'industrie, l'énergie, l'environnement (13%).

Le nombre d'emplois croît de 1,9% entre le 31/12/2018 et le 31/12/2019 ce qui représente 11 200 emplois supplémentaires dont 42% appartiennent aux secteurs des services aux entreprises, 24% relèvent des services aux particuliers et 9% du secteur industriel. Ce dernier connaît un regain avec 970 emplois de plus en un an. Les emplois dans l'intérim ont également beaucoup augmenté et l'on sait que l'industrie y a beaucoup recours.

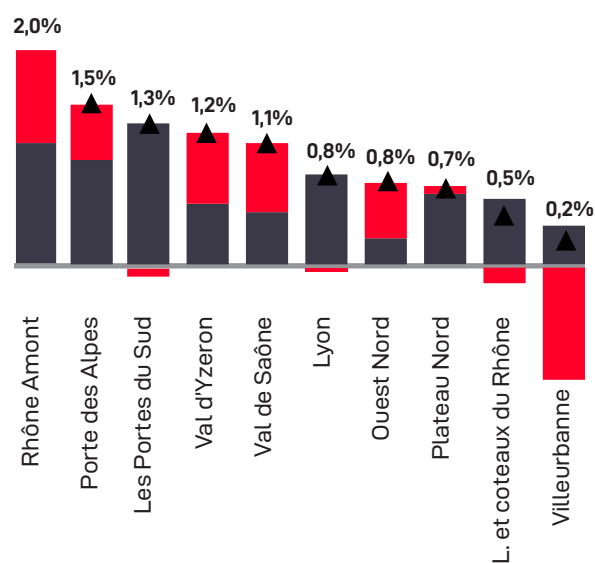
Evolution annuelle de la population entre 2012 et 2017 (%)



Définitions

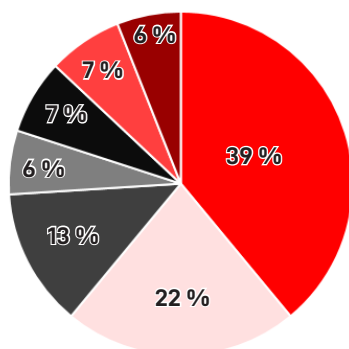
Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Solde migratoire (apparent) : différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours d'une période. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

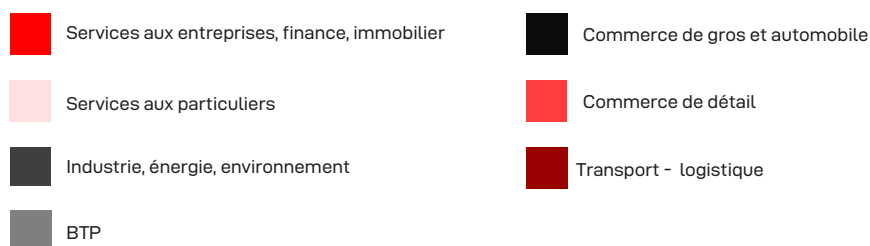
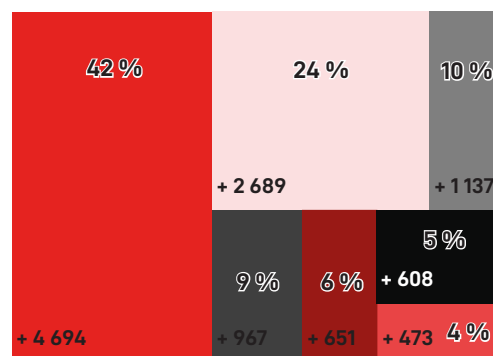


Source : INSEE RP

Les emplois salariés privés par grands secteur fin 2019 dans la Métropole de Lyon



Les emplois supplémentaires de l'année 2019



Source : ACOSS URSSAF

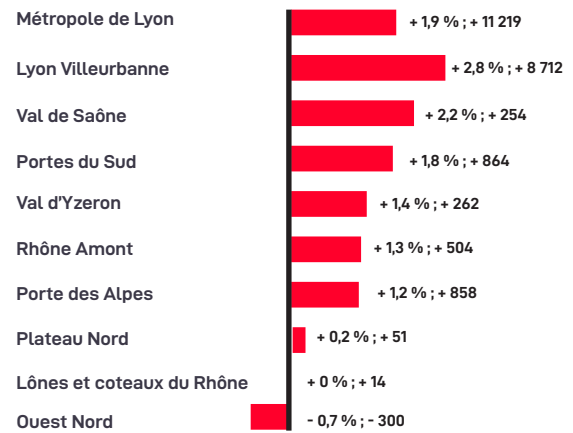
Lyon-Villeurbanne est le territoire le plus créateur d'emplois avec 8 700 emplois supplémentaires (+2,8%) sur l'année 2019. Portes du Sud occupe le second rang si l'on considère le nombre d'emplois créés : le territoire a gagné 860 emplois salariés privés sur l'année (+1,8% en un an). Porte des Alpes est également en bonne position avec un gain de 860 emplois et un taux de croissance de 1,2%.

Seul Ouest Nord est déficitaire en matière d'emploi avec 300 emplois de moins en 2019.

L'analyse par secteur d'activité révèle un réel dynamisme des emplois (au moins 150 emplois créés en un an :

- de l'industrie dans Lyon Villeurbanne, Rhône Amont et Porte des Alpes,
- du BTP dans Lyon Villeurbanne, Porte des Alpes et Portes du Sud,
- du commerce de gros dans Porte des Alpes et Lyon Villeurbanne,
- du commerce de détail dans Portes du Sud et Lyon Villeurbanne,
- des transports et de la logistique dans Porte des Alpes et Lyon Villeurbanne
- des services aux entreprises dans Lyon Villeurbanne et Rhône Amont,
- des services aux particuliers dans Lyon Villeurbanne, Porte des Alpes et Portes du Sud.

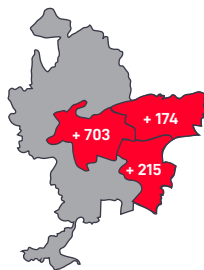
Évolution annuelle des emplois (en %) par conférences territoriales des Maires



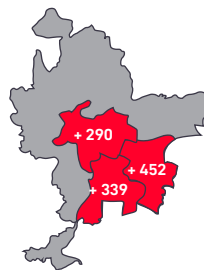
Source : ACOSS URSSAF

Hausse annuelles d'emploi les plus significatives (> 150) par secteur d'activité

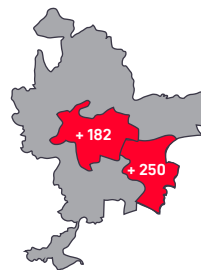
Industrie, énergie, environnement



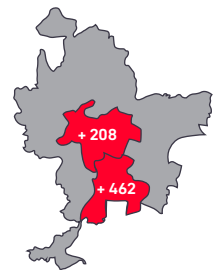
BTP



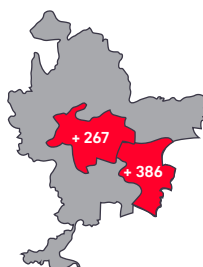
Commerce de gros et automobile



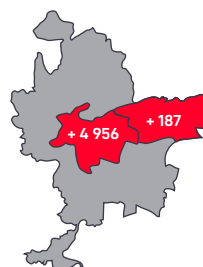
Commerce de détail



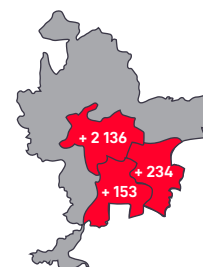
Transport et logistique



Services aux entreprises, finance, immobilier



Services aux particuliers



Source : ACOSS URSSAF



Définitions

Le *taux de chômage localisé* est issu d'une synthèse de différentes sources : des données administratives sur l'emploi ; des séries de demandeurs d'emploi à Pôle emploi ; de l'enquête Emploi.

Les *demandeurs d'emploi* en fin de mois sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande à la fin du mois. On distingue 5 catégories. Les Catégories A, B, C sont immédiatement disponibles. Les catégories A n'ont exercé aucune activité même réduite au cours du mois et les catégories B et C ont eu une activité réduite (78h hebdomadaires au maximum pour les cat. B) et de plus de 78h pour les cat. C.

Un recul des demandes d'emploi dans tous les bassins de vie métropolitains

Après un fort ralentissement de la progression du nombre de demandeurs d'emploi (cat. A, B, C) encourageant en 2018, celui-ci est en recul de 2% sur l'année 2019. La baisse est encore plus marquée pour les cat. A. A noter que cette baisse est seulement la 2^e observée depuis la crise de 2008 et qu'elle est bien plus significative que la 1^{re} intervenue en 2016 (-0,3%). Tous les bassins de vie profitent de l'embellie et notamment les plus historiquement touchés par le chômage et la précarité comme les Portes du Sud et Porte des Alpes.

Des effets encore peu visibles sur les plus éloignés de l'emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis un an et plus (longue durée) enregistre une diminution encourageante en 2019 (- 2%) pour atteindre 55 580 personnes en fin d'année.

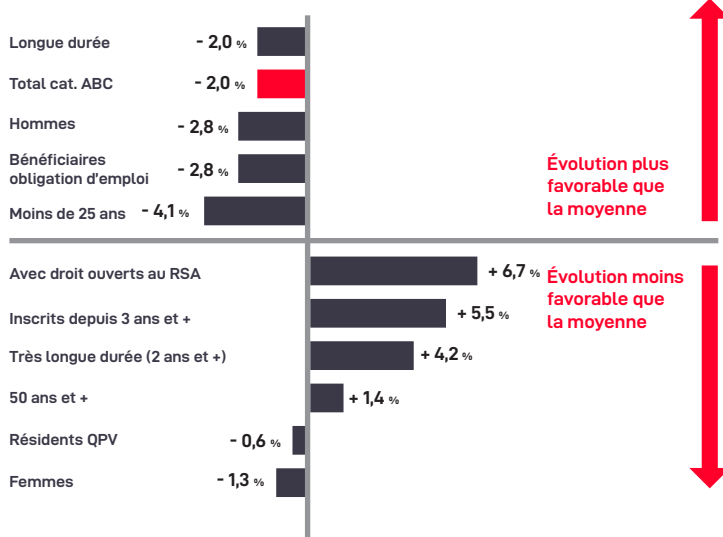
Cette baisse masque des disparités fortes. En effet, le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi depuis 2 ans et plus ne cesse de croître (+4,2% sur l'année) et le constat est encore plus alarmant pour ceux qui recherchent un emploi depuis 3 ans et plus avec une hausse de 5,5%. Le recul ne concerne ainsi que les personnes en recherche d'emploi entre 1 à 2 ans (-8,8% sur l'année) - qui représentent 44% des demandeurs d'emploi de longue durée.

Les allocataires du RSA continuent de voir leur nombre s'accroître (+1,3% - Source : Caf du Rhône) et la tendance est plus marquée encore pour ceux qui sont inscrits à Pôle emploi (+6,7%). La rupture avec le marché de l'emploi est tellement ancienne et/ou profonde pour une partie d'entre eux qu'on imagine qu'ils ne profitent pas de la reprise économique en tout cas dans un premier temps car en concurrence avec des personnes « plus employables » lors des embauches.

Les demandeurs dans la Métropole et les CTM
au 31 décembre 2019

	Demandeurs d'emploi cat. A, B, C	Évolution sur un an (%)	Évolution sur un an (nb)	Demandeurs d'emploi cat. A	Évolution sur un an (%)	Évolution sur un an (nb)
Métropole de Lyon	126 260	- 2,0 %	- 2 580	77 590	- 2,3 %	- 1 840
Les Portes du Sud	12 690	- 2,4 %	- 310	8 150	- 1,5 %	- 130
Lônes et Coteaux du Rhône	11 370	- 0,2 %	- 20	6 930	- 0,9 %	-70
Lyon	47 770	- 2,1 %	- 1 010	28 816	- 2,8%	- 830
Ouest Nord	6 680	- 0,5 %	- 10	1 960	- 1,3 %	30
Plateau Nord	6 680	- 3,1 %	- 210	4 130	- 1,9 %	- 80
Porte des Alpes	9 810	- 2,3 %	- 230	6 000	- 2,4 %	- 150
Rhône Amont	12 020	- 2,0 %	- 250	7 540	- 3,0 %	- 240
Val de Saône	3 160	- 1,0 %	- 30	1 910	- 3,2 %	- 60
Val d'Yzeron	3 750	- 1,4 %	- 50	2 260	- 2,3 %	- 50
Villeurbanne	15 920	- 2,7 %	- 440	9 890	- 2,5 %	- 260

Evolution annuelle du nombre de demandeurs
d'emploi selon le profil



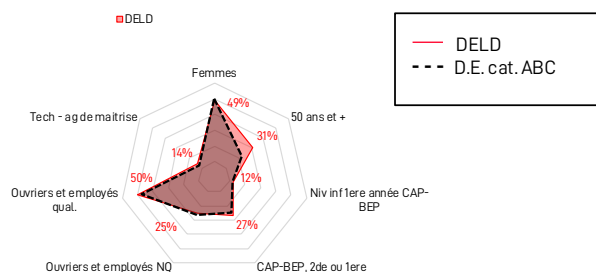
Source : PÔLE EMPLOI (données brutes)

Les personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi ciblées par le dispositif des clauses sociales

Ce chapitre va nous permettre de nous intéresser plus spécifiquement aux caractéristiques des personnes les plus éloignées de l'emploi justement ciblées par les clauses sociales. Même si les difficultés rencontrées par les personnes les plus éloignées de l'emploi ne se résument pas aux niveaux de formation et de qualification atteints, la formation et la qualification demeurent des leviers essentiels dans l'accès à l'emploi et les écarts entre les demandeurs les plus éloignés de l'emploi ou susceptibles de l'être (DELD, BRSA, seniors, personnes en situation de handicap, résidents des QPV...) et l'ensemble des demandeurs d'emploi A, B, C peuvent se révéler importants sur ces questions :

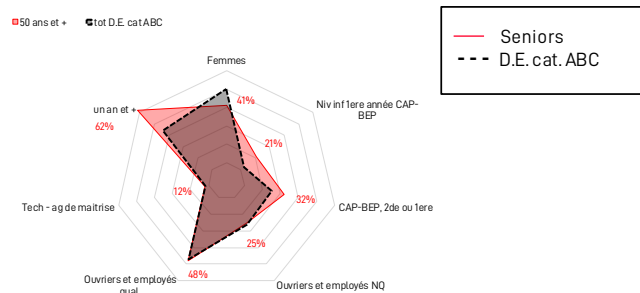
- S'agissant des **demandeurs d'emploi de longue durée (cat. A, B, C)**, les niveaux de formation et de qualification sont très proches de l'ensemble des demandeurs d'emploi excepté une légère surreprésentation des personnes ayant atteint le niveau CAP-BEP, la classe de 2^{de} ou de 1^{re}. Le poids des seniors est nettement plus élevé parmi les demandeurs d'emploi de longue durée (31% contre 22% en moyenne).

Profil des demandeurs d'emploi de longue durée comparé à la moyenne des demandeurs d'emploi



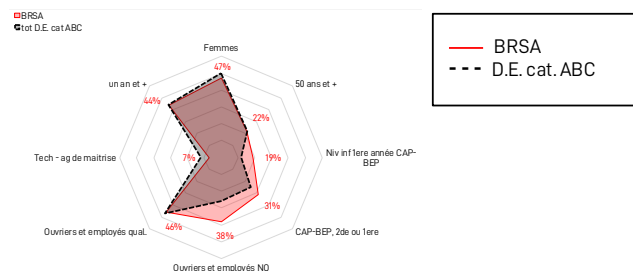
- Les **demandeurs d'emploi de 50 ans et plus** sont plus souvent détenteurs d'un niveau CAP-BEP, 2^{de} ou 1^{re} (32% contre 25% en moyenne) mais également plus nombreux à ne pas avoir atteint ce niveau. 21% ont atteint au plus la classe de 3^e ou la 1^{re} année de CAP ou de BEP. Ils sont plus nombreux à être inscrits à Pôle emploi depuis un an et plus : 62% des demandeurs d'emploi seniors contre 44% en moyenne. La répartition par CSP est, quant à elle, très proche de la moyenne.

Profil des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus comparé à la moyenne des demandeurs d'emploi



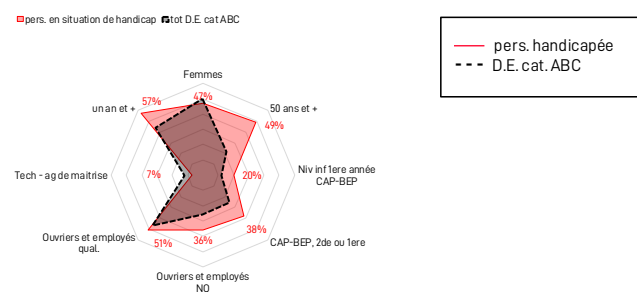
- Les **demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA** se caractérisent par une proportion plus élevée de niveaux inférieurs à la terminale (51% contre 37% en moyenne) avec un tiers d'entre eux qui ne sont pas arrivés jusqu'à la dernière année de CAP-BEP ou se sont arrêtés en 3^e.

Profil des demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert au RSA comparé à la moyenne des demandeurs d'emploi



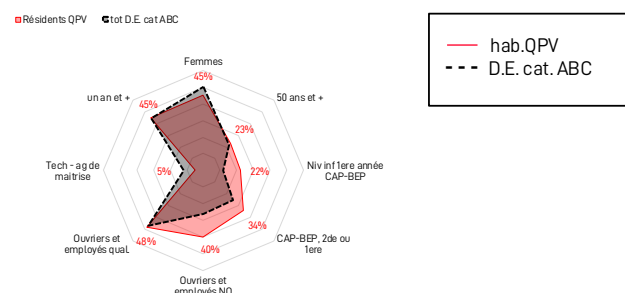
- Les **demandeurs d'emploi en situation de handicap bénéficiaires du l'obligation d'emploi (BOE)** rencontrent également davantage de freins à la reprise d'emploi. La moitié d'entre eux a 50 ans ou plus (contre 22% en moyenne). Les hommes représentent 53% d'entre eux (contre 50% en moyenne). 20% ont un niveau inférieur à la 4^e ou à une 1^{re} année de CAP-BEP (contre 12% en moyenne). La part de niveau CAP-BEP (dernière année) est bien plus élevée (38% contre 25% en moyenne). Les ouvriers sont plus représentés parmi cette population (18% contre 14% en moyenne).

Profil des demandeurs d'emploi en situation de handicap comparé à la moyenne des demandeurs d'emploi



- Les **demandeurs d'emploi résidant dans un QPV** sont plus fréquemment ouvriers ou employés non qualifiés (40% d'entre eux contre 26% en moyenne). Leurs niveaux de formation sont globalement plus faibles avec 22% de niveaux inférieurs à une 1^{re} année de CAP-BEP (soit 10 points de plus qu'en moyenne parmi les demandeurs d'emploi).

Profil des demandeurs d'emploi résident en QPV comparé à la moyenne des demandeurs d'emploi



Source : PÔLE EMPLOI (données brutes)

2. Les Clauses Sociales confirment leur effet levier sur l'insertion

Pour la cinquième année consécutive, le dispositif des clauses sociales poursuit sa croissance sur le territoire de la Métropole de Lyon en confirmant sa place essentielle dans la construction de parcours d'insertion de qualité pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

Apparues dès 1993 avec la clause du « mieux disant social », puis inscrites dans le code des marchés publics en 2001, avant d'être fortement développées par la loi de cohésion sociale de 2005, permettant la création de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), les clauses sociales sont aujourd'hui un véritable levier pour l'insertion des publics.

En effet, la clause sociale est un outil visant à favoriser l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi, qui s'appuie sur les entreprises intervenant sur les marchés publics ou privés.

Différents acteurs travaillent de concert pour assurer le bon fonctionnement du dispositif des clauses sociales.

Les maîtres d'ouvrage, principalement publics, mais aussi privés, inscrivent des clauses sociales dans leurs marchés de manière de plus en plus systématique.

Les clauses sociales de plus en plus mobilisées par la Métropole de Lyon dans sa politique d'insertion

Premier acheteur du territoire et collectivité compétente en matière d'insertion, la Métropole de Lyon est la principale structure génératrice d'heures d'insertion grâce à sa commande publique. Elle a quadruplé le nombre d'heures d'insertion depuis 2015 (tous types de marchés confondus), tout en innovant pour développer la diversification des marchés concernés. Ce volume de commande publique dédié à l'insertion permet de constituer un levier pour le retour à l'emploi, en lien avec les autres volets de la politique d'insertion développée par la collectivité.

La MMI'e, opérateur dédié à la politique d'insertion métropolitaine

La Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e) a mis en place, depuis le 1er janvier 2019, une équipe centralisée et dédiée au déploiement des clauses sociales sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Cinq facilitatrices clauses sociales accompagnent les acheteurs publics et privés dans la définition des modalités juridiques pertinentes et la rédaction des pièces de marchés.

Elles accompagnent ensuite les entreprises attributaires de marchés dans la mise en œuvre des clauses sociales, en diffusant leurs offres d'emploi, en montant des actions partenariales dédiées (rencontres métiers, parcours de formation, etc.), ainsi qu'en les mettant en relation avec les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) du territoire.

Une méthodologie unique et harmonisée pour s'adapter à la diversité des 50 maîtres d'ouvrage engagés dans des clauses sociales

La MMI'e a accompagné, sur l'année 2019, 50 maîtres d'ouvrages différents, tant des collectivités que des opérateurs publics ou privés. Cette diversité amène nécessairement une diversification des supports d'insertion possibles.

L'articulation entre l'équipe clauses sociales de la MMI'e et les territoires, par l'intermédiaire des coordinateurs emploi insertion (CEI), permet désormais de déployer une méthodologie unique pour répondre à des besoins différents, en s'adaptant aux spécificités locales tout en conservant une uniformité sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Les 55 Structures d'Insertion par l'Activité Economique du territoire métropolitain : premières pourvoyeuses de compétences

Lors de la réalisation des clauses, en lien avec les entreprises ou les acheteurs, les SIAE du territoire interviennent selon deux modalités : soit par la mise à disposition de personnel en insertion auprès d'entreprises attributaires de marchés ; soit en remportant elles-mêmes des marchés d'insertion ou des marchés réservés, qui leur permettent de faire travailler leurs publics sur les prestations demandées.

MEMENTO

Le terme *clauses sociales* désigne dans cet observatoire l'ensemble des modalités d'insertion liées à un marché public ou privé.

Le terme *clause d'insertion* concerne uniquement les marchés intégrant un volume d'heures d'insertion, ainsi que les délégations de service public (DSP).

Les *marchés réservés* et *marchés d'insertion* sont réservés aux SIAE et leur facilitent l'accès à la commande publique. L'ensemble des heures de travail leur est réservé.

Les *Structures d'Insertion par l'Activité Economique* sont des structures de l'économie sociale et solidaire.

Près
d'**1,1 million**
d'heures d'insertion
en 2019

+ 1,2 %
en un an

26 %

des heures d'insertion
dans des marchés
réservés
ou d'insertion

L'édition 2020 de l'observatoire : un panorama plus complet des résultats des clauses sociales

Les éditions précédentes donnaient à voir environ 75% des résultats produits par les clauses sociales à l'échelle de la Métropole de Lyon. En effet, auparavant il était fait le choix d'analyser exclusivement les marchés confiés aux facilitateurs de la MMI'e. Cette année, s'ajoutent les marchés pilotés en direct par la Métropole, ainsi que les résultats quantitatifs produits par le Sytral et la Ville de Vénissieux.

Plus d'un million d'heures d'insertion générées dans la Métropole de Lyon en 2019

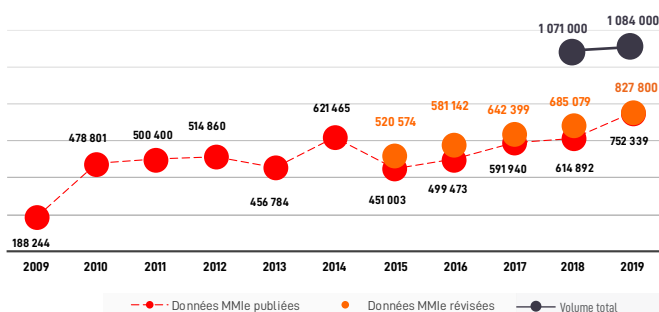
En 2019, les données consolidées de l'observatoire des clauses sociales de la MMI'e, de la Métropole, du Sytral et de la Ville de Vénissieux permettent de montrer que l'intégration des clauses sociales a généré plus d'un million d'heures d'insertion.

La MMI'e gère pour le compte des maîtres d'ouvrage 77% de l'ensemble des heures d'insertion (soit 830 000 heures), la Métropole gère en propre 16% (180 000 heures). La ville de Vénissieux et le Sytral pilotent en direct ou délèguent la mise en œuvre de leurs marchés clauses sociales : ils génèrent respectivement 4% et 3% des heures d'insertion métropolitaines.

Les marchés avec clause d'insertion, davantage mobilisés que les marchés réservés et d'insertion

Les marchés avec clause d'insertion comptent pour 96% des marchés mais 74% des heures d'insertion. Avec 4% des marchés et 26% des heures d'insertion, les marchés réservés et marchés d'insertion génèrent donc, en moyenne des volumes d'heures d'insertion plus élevés. Leur développement permet donc d'accroître sensiblement le nombre de bénéficiaires des clauses sociales.

Evolution annuelle du nombre d'heures d'insertion



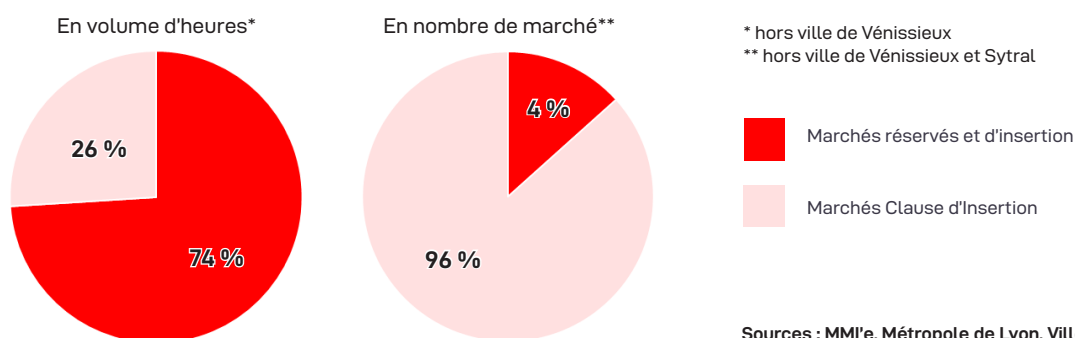
Volume total d'heures : résultat de la consolidation des données de l'observatoire des clauses sociales de la MMI'e, des heures de huit marchés réservés et des DSP de la Métropole de Lyon, des heures réalisées par la ville de Vénissieux et par le Sytral.

Données MMI'e publiées : ensemble des données saisies dans l'outil de pilotage (dont nombre d'heures d'insertion) au moment de l'extraction de données pour la publication. Elles sont utilisées pour l'analyse détaillée des résultats dans le reste du document.

Données MMI'e révisées : données publiées enrichies des retards de saisie.

Sources : MMI'e, Métropole de Lyon, Ville de Vénissieux, Sytral.

Répartition des heures d'insertion et des marchés selon le type de marché



Sources : MMI'e, Métropole de Lyon, Ville de Vénissieux, Sytral.

La Métropole de Lyon à l'origine de 41% des heures d'insertion en 2019

Entre 2018 et 2019, les heures d'insertion réalisées grâce aux achats de la Métropole continuent d'augmenter, confirmant la tendance depuis la création de la collectivité (+18%).

Les heures d'insertion réalisées dans le cadre des achats des autres maîtres d'ouvrages publics (État, opérateurs publics, etc. - hors villes) ont reculé de près de 30%, ce qui correspond à une diminution des opérations de grande ampleur sur le territoire lors de l'année 2019.

Les heures d'insertion générées par les achats des villes (14% du total) ont diminué en 2019 (-12%) ce qui correspond à une phase classique observée chaque année précédant les élections municipales.

Un tiers des heures d'insertion attribuables aux bailleurs sociaux en 2019

Les heures d'insertion générées par les marchés des trois établissements du pôle public de l'habitat (Grand Lyon

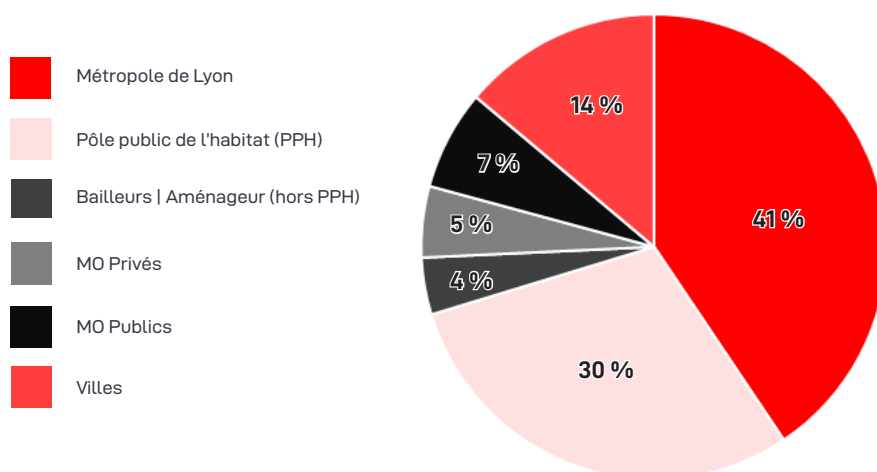
Habitat, Est Métropole habitat et Lyon Métropole habitat) ont augmenté sensiblement (+8%, équivalent à 24 000 heures) en 2019 et celles des autres bailleurs ont cru deux fois plus vite (+18%).

La tendance à la hausse devrait se poursuivre dans les prochaines années, avec le déploiement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) sur le territoire.

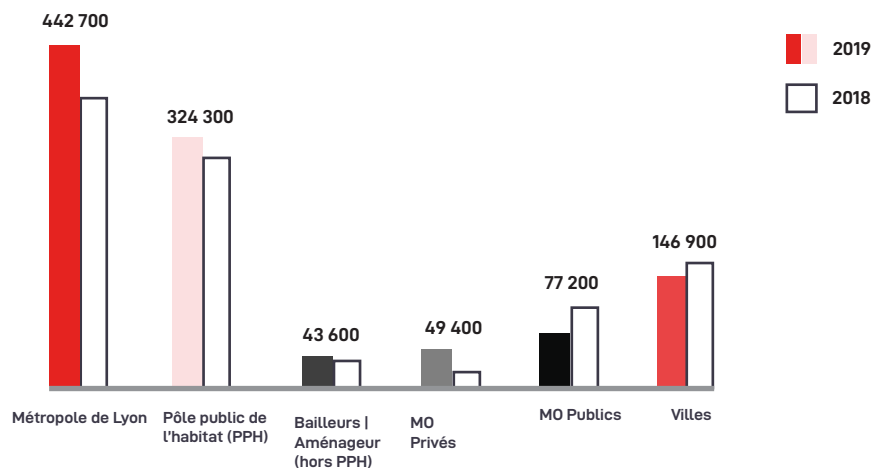
Des maîtres d'ouvrage privés très investis en 2019

Bien que les heures d'insertion réalisées par des maîtres d'ouvrage privés (constructeurs immobiliers, RTE, Holding Textile Hermès, etc.) représentent 5% du total des heures, elles ont doublé en un an. Cette dynamique confirme la prise en compte grandissante, au sein des démarches de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et plus particulièrement d'achats socialement responsables, de la thématique de l'insertion.

Répartition des heures d'insertion (%) par maître d'ouvrage (MO) ou famille de maîtres d'ouvrage



Comparatif des heures d'insertion en 2019 et 2018 par Maître d'Ouvrage (MO) ou famille de Maître d'Ouvrage.



Sources : MMI'e, Métropole de Lyon, Ville de Vénissieux, Sytral.

Vue d'ensemble des Clauses Sociales

CHAMP D'OBSERVATION :

Les marchés clauses sociales étudiés ici se basent sur l'analyse des clauses sociales confiées à la MMI'e par 50 maîtres d'ouvrage et de huit marchés réservés de la Métropole de Lyon.

Sont exclus de l'analyse les marchés avec délégation de service public (DSP) bien qu'ils soient pilotés par la Métropole.

L'analyse détaillée ici s'appuie sur 78% du total des heures d'insertion générées en 2019.

L'analyse
détaillée s'appuie sur
850 000
heures d'insertion*

CORRESPONDANT À :

- 2 365 salariés en insertion
- 2 718 contrats de travail
- 806 marchés

*Chiffres MMI'e et marchés réservés et d'insertion de la Métropole.

Trois quarts d'hommes parmi les bénéficiaires des marchés clauses sociales

75% des bénéficiaires en 2019 sont des hommes. L'intégration, dans les résultats présentés cette année, des marchés réservés et d'insertion de la Métropole donne une image plus juste de l'accès des femmes au dispositif des clauses sociales. En effet, elles sont majoritaires dans les marchés réservés et d'insertion (56%).

Les jeunes de moins de 26 ans : près d'un bénéficiaire sur cinq

Près de 400 jeunes de moins de 26 ans ont eu un contrat de travail dans le cadre des marchés clauses en 2019. La classe 26-50 ans représente près des deux tiers des bénéficiaires (64%). A noter que les marchés clauses classiques accueillent un public en insertion plus jeune en moyenne que les marchés réservés et marchés d'insertion (cf ci-après).

Un niveau de formation plutôt faible pour six salariés en insertion sur dix

En 2019, la grande majorité des personnes (61%) ayant bénéficié d'un « contrat clause » a un niveau inférieur à l'année terminale de BEP ou de CAP.

27% des personnes en insertion dans un quartier politique de la ville (QPV)

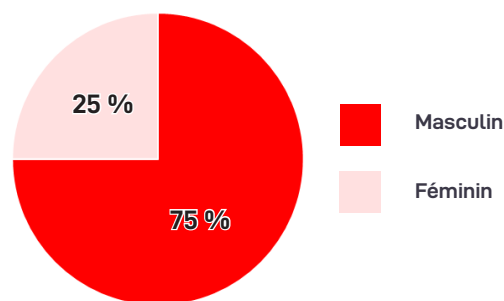
12% des habitants du territoire vivent dans un des 37 QPV mais ils représentent 27% des bénéficiaires de clauses. Le déploiement du NPNRU devrait permettre une augmentation significative de cette part dans les années à venir.

A noter que cette part est nettement plus élevée lorsqu'il s'agit des marchés réservés et d'insertion.

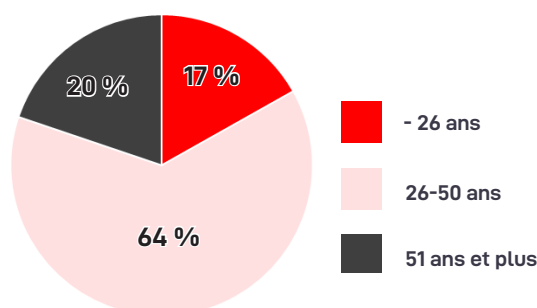
Profil des personnes en contrat de travail dans le cadre des marchés clauses en 2019



Trois quarts des salariés sont des hommes :
20% des salariés ont 51 ans et plus, 17% ont moins de 26 ans.



Sources : MMI'e, Métropole de Lyon, Pôle emploi, Insee-RP, Caf du Rhône.



Sources : MMI'e, Métropole de Lyon, Pôle emploi, Insee-RP, Caf du Rhône.



Plus d'un quart des bénéficiaires sont résidents en QPV :



61% des personnes ont au mieux un niveau CAP/BEP

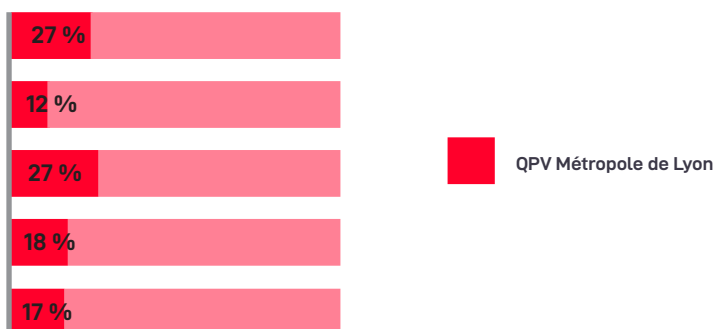
Salarié en insertion
« clause sociales 2019 »

Population 2013

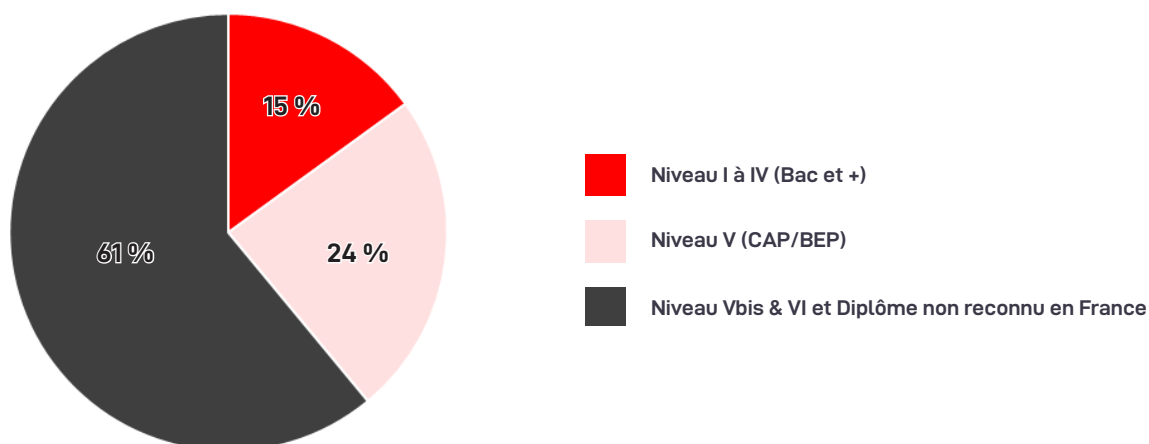
Foyer BRSA 2018

DE longue durée 2018

DE cat. A, B ou C 2018



Sources : MMI'e, Métropole de Lyon, Pôle emploi, Insee-RP, Caf du Rhône.



Sources : MMI'e, Métropole de Lyon.

37% de bénéficiaires du RSA parmi le public des clauses sociales

Le travail mené par les coordinateurs emploi insertion sur les territoires depuis 2019 permet d'orienter plus facilement les publics, notamment bénéficiaires du RSA suivis dans le cadre de l'itinéraire emploi renforcé (IER), vers les opportunités offertes par les clauses sociales. Les moins de 26 ans représentent 17% des bénéficiaires. 2% des bénéficiaires sont des jeunes de moins de 26 ans avec au moins un niveau Bac et 15% sont des jeunes avec au plus un CAP ou un BEP.

Le nettoyage des locaux et des espaces urbains : 48% des contrats réalisés en 2019

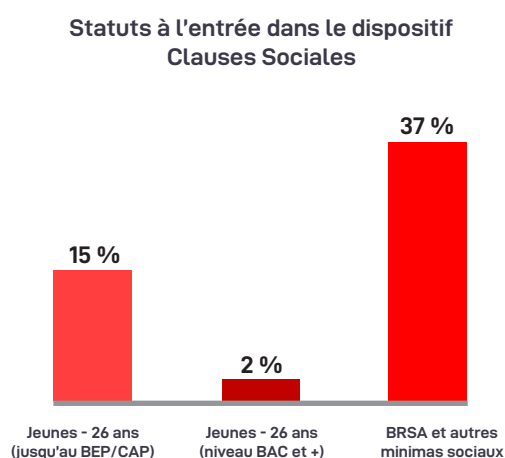
Près d'un tiers (31%) des contrats concerne le secteur de la construction, le bâtiment et les travaux publics. Près d'un contrat sur 10 (9%) est de l'entretien des espaces verts.

Les efforts de diversification des supports d'activité et des segments d'achat intégrant des clauses sociales ne sont pas encore massivement visibles.

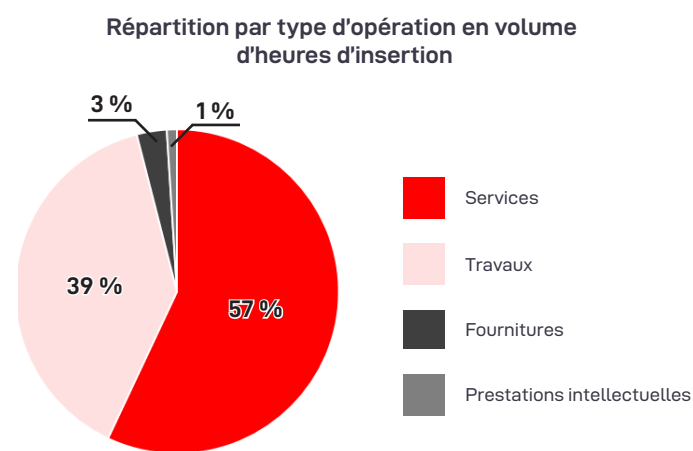
En effet, les marchés expérimentaux intégrant des clauses sociales sur de nouveaux secteurs d'activité représentent de petits volumes de contrats de travail et d'heures d'insertion mais permettent d'expérimenter pour être dupliqués ensuite à plus grande échelle.

De ce fait, les prestations intellectuelles notamment, qui représentent 1% des heures d'insertion en 2019, auront tendance à progresser.

A noter cependant que le déploiement du NPNRU va augmenter mécaniquement dans les années à venir, la part des heures réalisées dans les secteurs de la construction et du BTP.

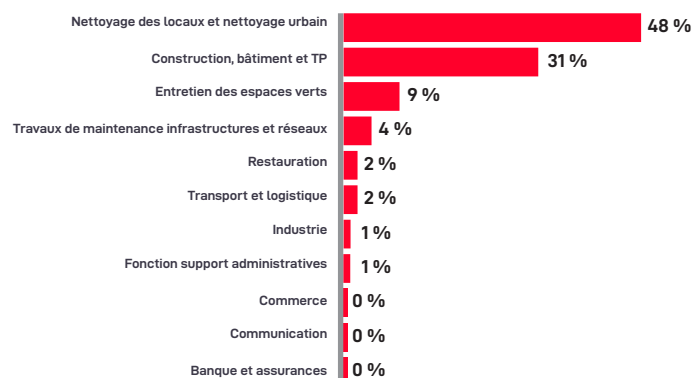


Sources : MMI'e, Métropole de Lyon.



Source : MMI'e, Métropole de Lyon.

Répartition des contrats d'insertion par secteur d'activité en 2019



Poids prépondérant des marchés intégrant des clauses d'insertion

Les acteurs publics et privés disposent de deux types d'outils que sont les marchés avec clauses d'insertion et les marchés réservés/marchés d'insertion.

Les marchés avec clause d'insertion comptent pour deux tiers des salariés en insertion et trois quarts des heures d'insertion. Ils représentent 70% des contrats et 96% des marchés.

Des pratiques très différenciées selon les maîtres d'ouvrages

A l'exception des villes où les heures d'insertion se répartissent de façon équilibrée entre marchés avec clause d'insertion et marchés réservés et d'insertion, les autres maîtres d'ouvrages privilégient davantage le recours aux marchés avec clause d'insertion.

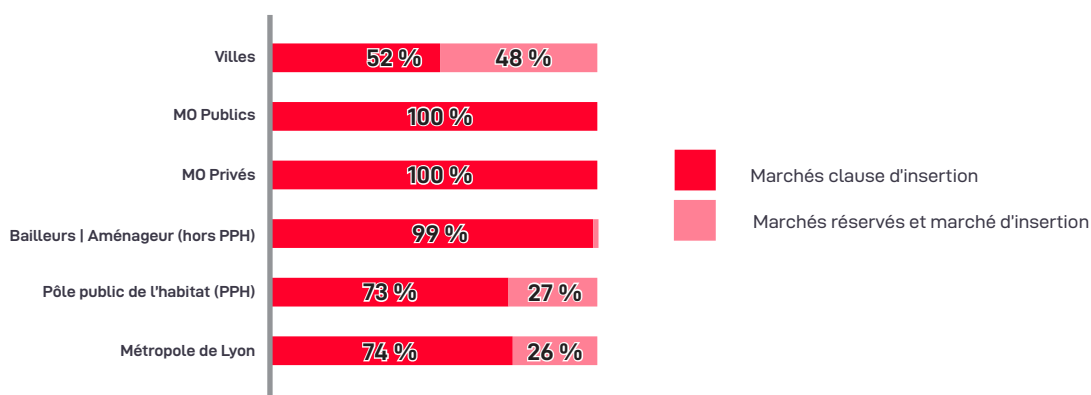
La Métropole de Lyon et le pôle public de l'habitat (PPH) ont majoritairement recours aux marchés avec clause d'insertion (respectivement 74% et 73%). Les bailleurs hors PPH font quasiment exclusivement des marchés avec clause d'insertion.

Poids respectifs des marchés réservés et d'insertion et des marchés avec clauses d'insertion



Sources : MMI'e, Métropole de Lyon.

Répartition des heures d'insertion des opérations gérées par la MMI'e et les marchés réservés de la Métropole maître d'ouvrage



Sources : MMI'e, Métropole de Lyon.

Focus : construction et diversification sectorielle

Une poursuite de la diversification sectorielle en 2019...

La construction et le BTP concentrent encore une grande partie des heures d'insertion en 2019 même si la diversification des segments d'achats intégrant des clauses sociales continue à progresser.

La diversification se pose plus en nombre de contrats et marchés innovants qu'en volumes d'heures d'insertion. Les villes du territoire de la Métropole de Lyon ont désormais une longue expérience en matière de clauses sociales et sont, avec la Métropole de Lyon, les premières actrices de cette diversification.

La Métropole de Lyon en particulier poursuit son effort de diversification des secteurs d'activité concernés par les clauses sociales : elle innove dans les secteurs du numérique, des marchés de maîtrise d'œuvre ou encore du recrutement du personnel administratif. Ainsi, en 2019 des volumes supérieurs à 1000 heures d'insertion ont été intégrés dans des marchés comme « Enquêtes de circulation et comptage du trafic » ou encore « Promotion de la lutte contre le gaspillage alimentaire ».

...créant des opportunités sur de nouveaux métiers

La diversification des segments d'achat permet progressivement d'ouvrir de nouvelles opportunités pour les demandeurs d'emploi du territoire qui sont peu concernés par le dispositif des clauses sociales : les publics diplômés, les femmes, les personnes qui recherchent un emploi dans le tertiaire, la logistique, l'industrie...

Le territoire conserve, via la diversité des maîtres d'ouvrage, de nombreuses opportunités variées pour les publics en insertion.

Un des plus forts axes de diversification de l'année 2019,

et certainement de l'année 2020 reste les prestations intellectuelles, avec de nombreux marchés en cours et à venir.

Les clauses sociales comme réponse aux besoins de recrutement dans certains secteurs en tension

Pôle emploi a enregistré 8 700 offres d'emploi dans le secteur de la construction, du bâtiment, et des travaux publics en 2019. Une offre sur cinq concerne la conception et les études, 62% concernent le gros œuvre (43%) et les travaux, second œuvre (19%). Les demandes d'emploi sont nombreuses dans ces métiers mais les déséquilibres entre offres et demandes sont parfois marqués (notamment dans la préparation du gros œuvre et des travaux, la maçonnerie, la peinture en bâtiment).

Pour ces métiers, l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics et privés offre des opportunités de recrutement ponctuelles et parfois pérennes moyennant la mise en œuvre de formations anticipées dans le cadre des clauses, préparant à ces métiers.

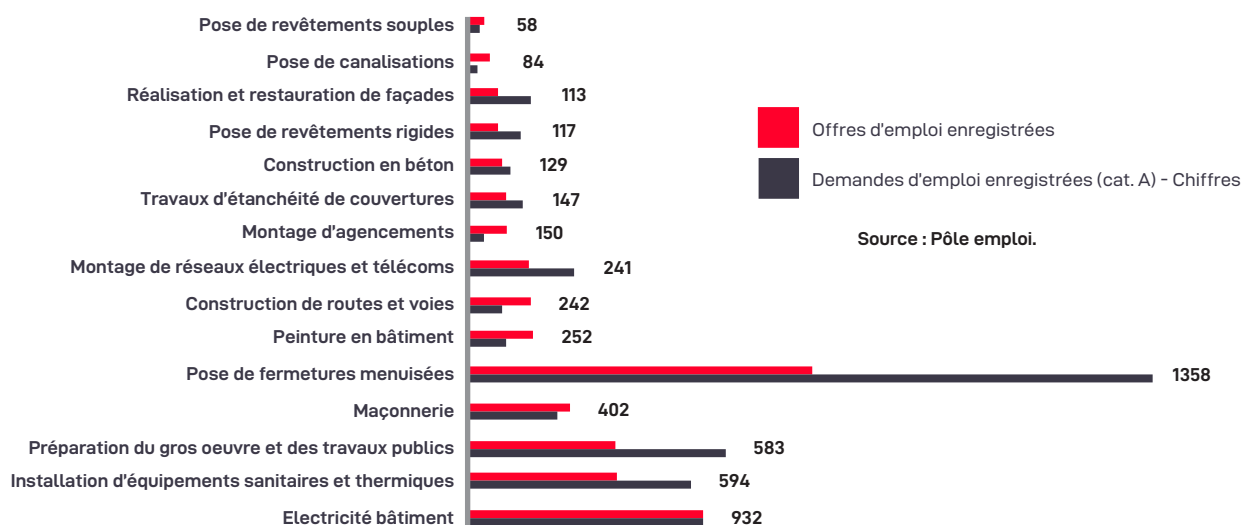
Poursuivre la construction de parcours d'insertion de qualité

Les clauses sociales prennent tout leur sens lorsqu'elles s'intègrent dans des parcours permettant aux publics bénéficiaires de reprendre progressivement un emploi tout en se formant, tant sur des savoirs de bases que sur un métier.

Ainsi, les parcours construits conjointement avec Pôle emploi et intégrant une Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) et un contrat de professionnalisation sont particulièrement plébiscités par les entreprises.

Ces parcours sont particulièrement appréciés par les entreprises des travaux publics, que la MMI'e accompagne via une chargée de relation entreprises dédiée.

Métiers des travaux, du gros oeuvre, du second oeuvre : offres et demandes d'emploi enregistrées dans la Métropole de Lyon



Exemples de parcours de formation



INTER-ENTREPRISES

Agent Technique Travaux Publics (ATTP)

La MMI'e a reconduit en 2019 un dispositif spécifique pour les entreprises des Travaux Publics, afin de leur permettre de recruter des personnes éligibles sur des contrats longs (12 mois). L'objectif de cette action est triple :

- Permettre aux entreprises de réaliser leurs heures d'insertion ;
- Favoriser la conclusion de contrats longs par la mutualisation des heures d'insertion entre plusieurs opérations ;
- Encourager la formation qualifiante des publics pour une insertion durable à l'issue du parcours clauses sociales

Le parcours mis en place en 2019 s'est déroulé selon 7 étapes qui ont toutes permis de concourir à la réussite du dispositif :

1. Sensibilisation des référents emploi mobilisés par les Coordinateurs Emploi Insertion, aux métiers des Travaux Publics.
2. Sensibilisation des candidats potentiels par une présentation des métiers en salle.
3. Organisation de visites de chantier pour les publics, afin de découvrir l'environnement de travail.
4. Job Dating de positionnement auprès des entreprises qui recrutent.
5. Immersion en entreprise pour se confronter à la réalité du métier.
6. Préparation Opérationnelle à l'Emploi avec un organisme de formation (l'ALPES) sur 5 semaines.
7. Contrat de Professionnalisation avec l'entreprise.

INTRA-ENTREPRISE

Marché de collecte des déchets ménagers de la Métropole de Lyon – entreprise Pizzorno Environnement

Le marché de collecte des déchets ménagers est l'une des opérations générant le plus d'heures en clause d'insertion sur le territoire métropolitain. Près de 280 000 heures d'insertion sont prévues réparties en 5 lots. Cela représente près de 150 Equivalents Temps Plein (ETP) sur 6 années.

L'entreprise Pizzorno est attributaire des lots 1 et 2 ce qui représente en tout 167 554 heures d'insertion. Grâce à ce fort volume d'heures à réaliser, couplé aux engagements qualitatifs, l'entreprise peut mettre en place des parcours de formation interne pour les personnes qu'elle recrute.

Grace à un partenariat étroit avec deux entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) du territoire (Idées Intérim et GREP Intérim), 69 personnes ont été recrutées.

L'entreprise met en place, pour les personnes embauchées, différents parcours de formation :

- Sur le poste de travail : apprendre à travailler en sécurité sur la chaussée, comprendre le tri des déchets, savoir gérer des conflits et les gestes et postures.
- Certifiants : possibilité de passer le permis poids lourd ou le CACES (1235) pour pouvoir évoluer en interne.
- Sur les savoirs de base : en articulation avec les deux ETTI portant les contrats de travail.

Ces actions de formation permettent de sécuriser l'inclusion des publics bénéficiaires en leur permettant soit d'évoluer en interne et de rester au sein de l'entreprise Pizzorno, soit de développer leur socle de compétences pour poursuivre leur parcours au sein d'une autre entreprise.

Agent Technique Travaux Public en 2019 en chiffre :

93 personnes intéressées
36 candidats positionnés sur le Job Dating
12 contrats de professionnalisation signés
+ 4 recrutements directs en CDD



Les marchés avec Clause d'Insertion

CHAMP D'OBSERVATION :

Les marchés avec clause d'insertion étudiés ici sont ceux gérés par la MMI'e exclusivement.

Ne sont pas intégrés les marchés liés aux délégations de services publics (DSP) de la Métropole de Lyon ou d'autres marchés avec clause d'insertion que piloteraient d'autres opérateurs (publics, privés ou villes par exemple).

633 000
heures d'insertion*
(75% du total)

42 %
de sorties
positives**

1 565 SALARIÉS :

- 36% de bénéficiaires de RSA
- Un quart résident dans un QPV
- 20% de moins de 26 ans

*Chiffres MMI'e.

** Précisions page 22.

Un public essentiellement masculin

91% des bénéficiaires en 2019 sont des hommes (9% sont des femmes). A titre de comparaison, les marchés réservés et marchés d'insertion accueillent 56% de femmes parmi les salariés en insertion.

20 % de moins de 26 ans parmi les bénéficiaires

317 jeunes de moins de 26 ans ont eu un contrat de travail dans le cadre des marchés avec clause d'insertion en 2019. Les classes 26-50 ans représentent deux tiers des bénéficiaires. A noter que ces marchés accueillent un public plus jeune en moyenne que les marchés réservés et marchés d'insertion.

De faibles niveaux de formation pour 58% des salariés en insertion

En 2019, la majorité des personnes (58%) ayant bénéficié d'un contrat dans le cadre d'un marché avec clause d'insertion a un niveau inférieur à l'année terminale de BEP ou de CAP. Cette proportion est très proche de celle des marchés réservés et d'insertion. En revanche, le public diplômé d'un BEP/CAP est plus représenté dans les marchés avec clause d'insertion que dans les marchés réservés et d'insertion (27% contre 19%). Les personnes avec un niveau bac ou supérieur sont faiblement représentées (12%). Leur part est d'ailleurs moins élevée que dans les marchés réservés et d'insertion (19%).

Un quart des personnes bénéficiaires d'un contrat avec une clause d'insertion résident en quartier politique de la ville.

Année 2019	Marchés clause sociales d'insertion	% du total
Nombre d'heures	632 500	75%
Nombre de personnes	1 565	66%
Nombre de contrats	1 894	70%
Nombre de marchés	774	96%

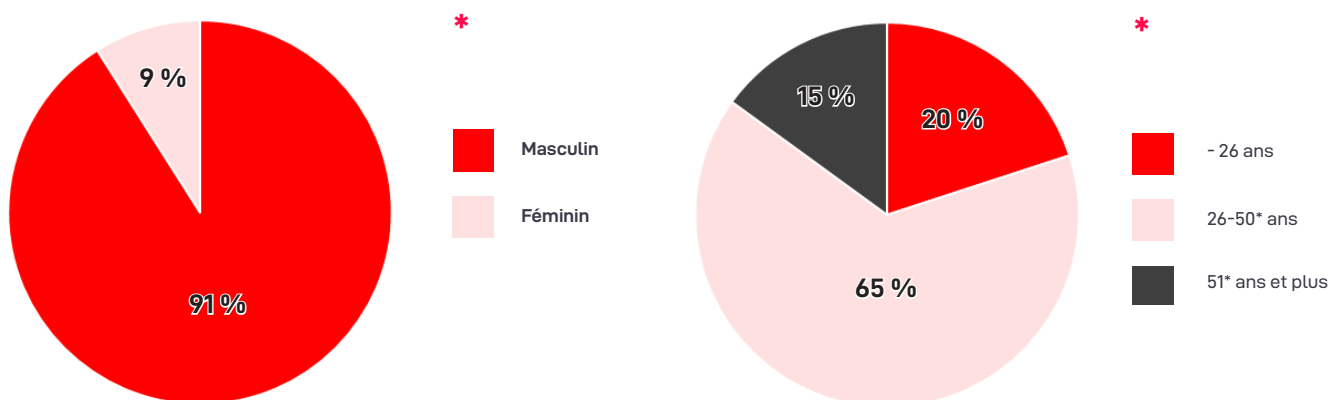
Source : MMI'e.

*

Profil des personnes en contrat de travail dans le cadre des marchés avec clause d'insertion en 2019



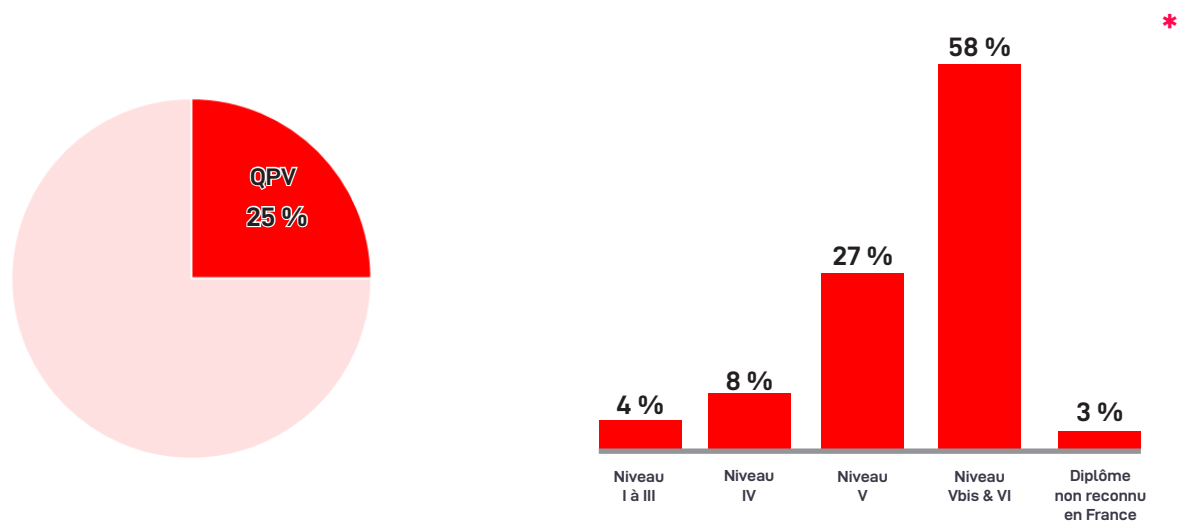
Six fois moins de femmes.
Deux fois plus de jeunes de moins de 26 ans.



Source : MMI'e.



Moins de résidents en QPV (25% contre 33% dans les marchés réservés et d'insertion).
Moins de personnes avec au moins un niveau BAC.



Source : MMI'e.

*** Situation(s) par rapport aux marchés réservés et marchés d'insertion.**

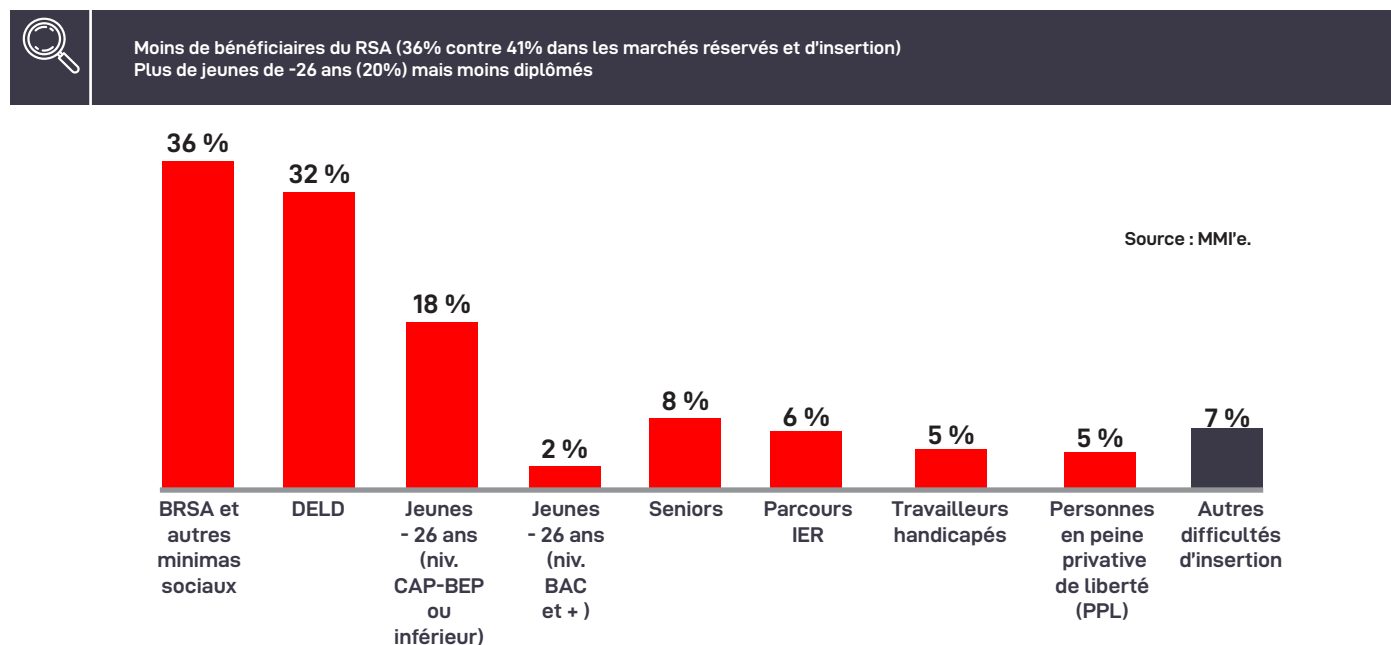
Plus d'un salarié en insertion sur trois bénéficiaires du RSA et/ou demandeurs d'emploi de longue durée

Les bénéficiaires du RSA ou d'autres minima sociaux représentent 36% des personnes accueillies.

La part des bénéficiaires du RSA parmi les publics n'a cessé de croître au cours des quatre dernières années.

Près d'un tiers des bénéficiaires (32%) des marchés avec clause d'insertion sont demandeurs d'emploi depuis au moins un an. Les jeunes de moins de 26 ans représentent un cinquième (20%) du public et très peu d'entre eux ont au moins le niveau Bac.

Statuts des bénéficiaires à l'entrée des marchés clause d'insertion



Notes

L'interprétation des critères d'éligibilité à l'entrée doit être prudente. Il semblerait que la saisie des informations ne soit pas homogène. Si certains saisissent l'ensemble des critères d'éligibilité afférents à la personne, d'autres saisissent le critère qui leur semble le plus important. Il faut donc voir ces résultats comme des minima qui de plus ne sont pas sous évalués dans les mêmes proportions selon les critères d'éligibilité.

Les délégations de service public (DSP) de la Métropole de Lyon génèrent 66 400 heures d'insertion en 2019

Définition :

l'article L. 1121-3 du Code de la commande publique définit la délégation de service public comme « une concession de services ayant pour objet un service public et conclue par une collectivité territoriale, un établissement public local, un de leurs groupements, ou plusieurs de ces personnes morales. ». La rémunération du délégataire est substantiellement liée au résultat d'exploitation du service.

Les DSP font l'objet de clauses d'insertion depuis la création de la Métropole de Lyon, tout d'abord à titre expérimental, puis de manière plus systématique. C'est un support très intéressant pour l'insertion, du fait de leur durée (entre 8 et 30 ans) et de la diversité des métiers concernés.

Quatre DSP avec une clause d'insertion active en 2019

La plus importante d'entre elles concerne le service de l'eau, délégué à Eau du Grand Lyon. L'entreprise a produit presque 50 000 heures d'insertion, par des recrutements directs (à la fois sur des métiers

techniques de l'eau et des fonctions supports, dans le cadre de parcours qualifiants) et dans le cadre de ses marchés de sous-traitance (travaux sur le réseau de l'eau).

Les DSP de chauffage urbain génèrent également des heures d'insertion, à la fois grâce à des recrutements directs (notamment sur le métier de maintenance des systèmes énergétiques) et pour les marchés de sous-traitance (entretien du réseau). Dalkia a ainsi généré, directement et indirectement, 5080 heures d'insertion en 2019.

Enfin, les deux DSP de restauration collective (repas des collèges) permettent des recrutements d'agents de restauration en insertion, pour des profils et des parcours d'insertion plus variés (plus de femmes notamment). Les données 2019 ne sont à ce jour pas disponibles. En 2018, 11 800 heures d'insertion avaient été réalisées dans ce cadre.

Dès 2020, de nouvelles DSP intégrant des clauses d'insertion prendront effet, permettant de diversifier encore plus les secteurs d'activité concernés (réseaux de gaz et secteur de l'événementiel notamment).

Les SIAE incontournables pour le recrutement des salariés en insertion en 2019

Dans le cadre des marchés avec clause d'insertion, près de six recrutements sur dix sont réalisés via une SIAE en 2019. Ces recrutements comptent pour 45% des heures d'insertion des marchés.

Parallèlement, l'embauche directe compte pour un quart (24%) des recrutements mais pour plus d'un tiers (35%) des heures d'insertion des marchés avec clause d'insertion.

L'embauche directe permet donc aux publics de bénéficier de parcours comptant plus d'heures valorisées dans le cadre des clauses sociales que les SIAE.

En effet, les SIAE sont souvent une première marche vers l'emploi, avec des parcours mêlant une reprise progressive d'activité professionnelle et un accompagnement social.

Un salarié embauché directement par l'entreprise peut bénéficier d'un contrat long et ininterrompu car il est en capacité de reprendre un emploi pérenne plus rapidement.

Près des trois quarts des opérations dans les travaux

Les opérations de travaux représentent plus de la moitié des heures d'insertion (53%) mais près des trois quarts (73%) des opérations.

A contrario les services qui comptent pour 20% des opérations représentent 45% des heures d'insertion des opérations avec clause d'insertion.

Deux secteurs d'activité largement privilégiés

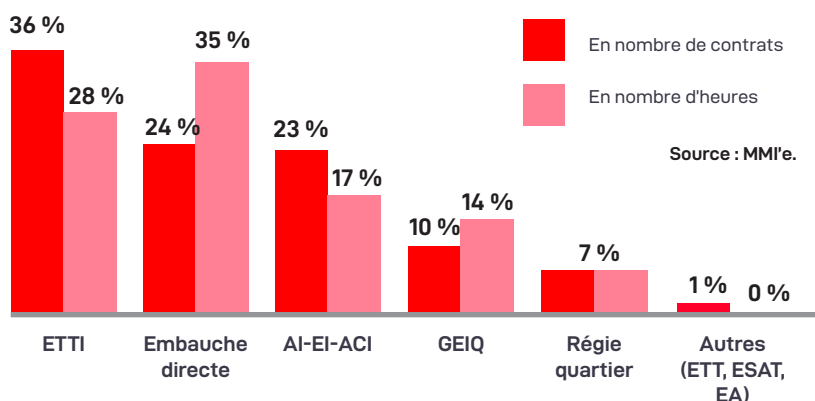
83% des contrats sont effectués dans les secteurs de la construction, du bâtiment et des travaux publics d'une part et dans le nettoyage des locaux et le nettoyage urbain d'autre part (respectivement 42% et 41%). Les autres secteurs d'activité se partagent 17% des autres contrats.

Des débouchés à l'emploi pour 42% des salariés en insertion

Les emplois de transition (CDD, intérim, etc.) représentent deux tiers des sorties positives.

Évalué au lendemain du parcours d'insertion, ce taux d'emploi en fin de contrat avec clause d'insertion est à la fois satisfaisant et stable car il est évalué au lendemain du parcours d'insertion.

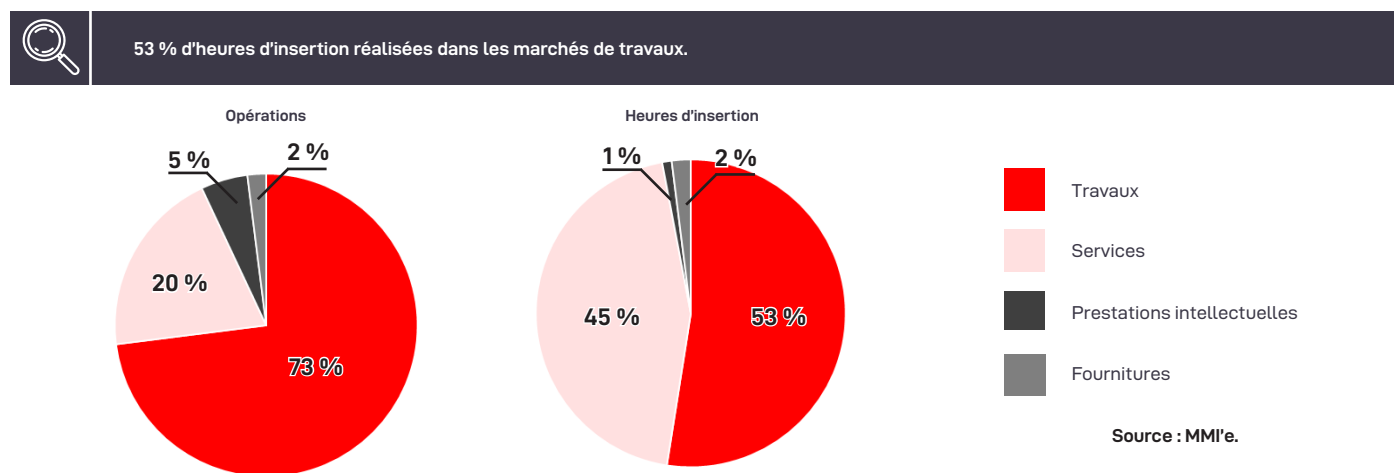
Modalités d'embauche des personnes dans les marchés clause d'insertion



59 %
des contrats des
marchés avec clause
sociale sont pourvus
par une SIAE

Soit
45 %
du total des heures
d'insertion

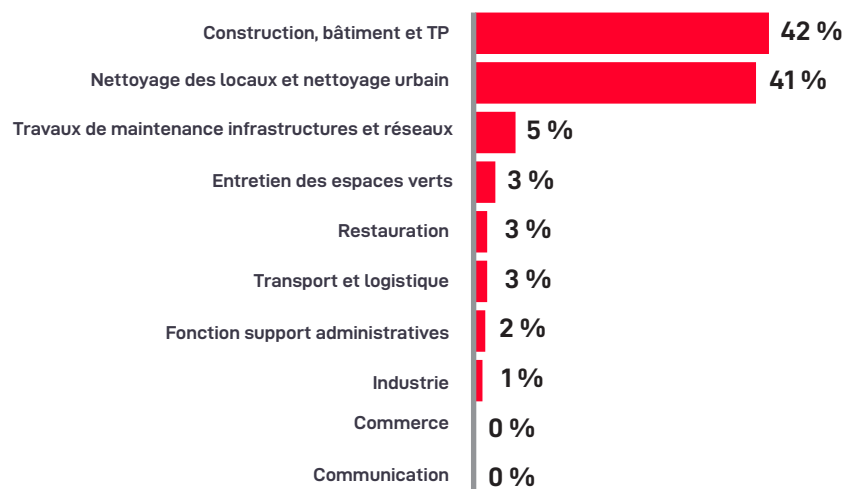
Répartition par type d'opérations



Répartition des contrats d'insertion par secteur d'activité dans les marchés avec clause d'insertion

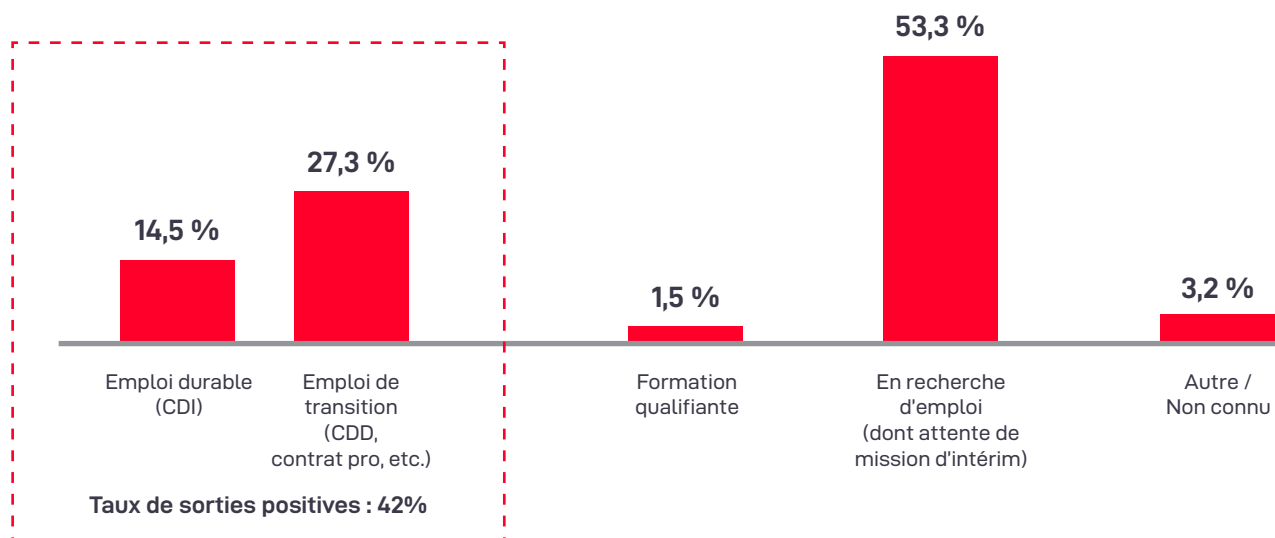


Deux fois plus de contrats liés à la construction, au bâtiment et aux TP.
Un tiers de contrats de moins liés au nettoyage.



Source : MMI'e.

Les motifs de fin de contrats



Source : MMI'e.

Les marchés réservés et les marchés d'insertion

CHAMP D'OBSERVATION :

Les marchés réservés et d'insertion étudiés ici sont ceux qui sont gérés par la MMI'e et ceux pilotés par la Métropole. Ils ne tiennent pas compte d'autres marchés réservés ou d'insertion que piloteraient d'autres opérateurs (publics, privés ou ville par exemple).

212 000

heures d'insertion*
en 2019

(soit 25% du total)

44% d'hommes parmi les
800 bénéficiaires

EN MOYENNE, LE PUBLIC EST :

- moins jeune
- plus diplômé
- plus souvent au RSA

*Chiffres MMI'e et Métropole.

Une majorité de femmes parmi les bénéficiaires de marchés réservés et d'insertion

En 2019, 56% des bénéficiaires des marchés réservés et d'insertion sont des femmes, ce qui confirme la tendance. La féminisation des publics bénéficiaires des clauses sociales passe essentiellement aujourd'hui par l'intermédiaire des marchés réservés et d'insertion.

Des marchés tournés vers les personnes de plus de 26 ans

Seulement un jeune sur dix est bénéficiaire d'un marché réservé ou d'un marché d'insertion ce qui est deux fois moins que dans les marchés avec clause d'insertion. Les jeunes se tournent plus volontiers vers les entreprises, soit par l'embauche directe, soit par la mise à disposition de personnel (GEIQ, ET-TI).

A l'inverse, les seniors (plus de 50 ans) sont deux fois plus représentés dans les marchés réservés et d'insertion. (29% contre 15% dans les marchés avec clause d'insertion).

Un tiers d'habitants en QPV parmi les salariés en insertion

33% des bénéficiaires des marchés réservés et d'insertion résident dans un QPV quand 25% en sont issus dans le cadre des marchés avec clause d'insertion.

En effet, les SIAE sont globalement plus implantées dans les QPV, notamment par l'intermédiaire des régies de quartier.

A noter que près de 20% des bénéficiaires d'un marché réservé ou marché d'insertion ont une formation de niveau I à IV (niveau Bac ou plus) contre 12% dans le cadre des marchés avec clause d'insertion.



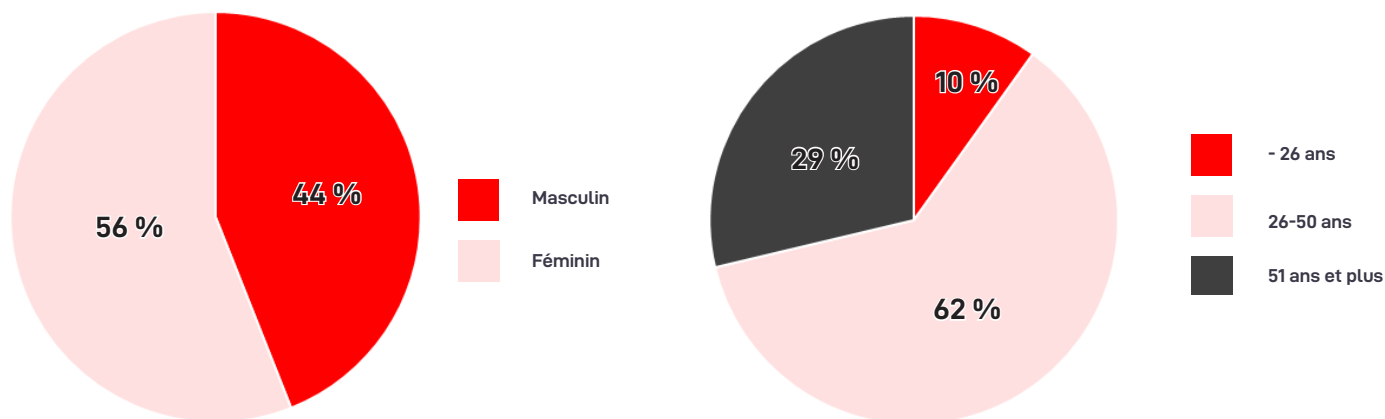
Situation(s) par rapport aux marchés avec clause d'insertion

Année 2019	Marchés réservés/d'insertion	% du total
Nombre d'heures	210 000	 25%
Nombre de personnes	800	 34%
Nombre de contrats	824	 30%
Nombre de marchés	324	 4%

Profils des salariés en insertion dans le cadre des marchés réservés et des marchés d'insertion



Un public plus féminisé.
Deux fois moins de jeunes de moins de 26 ans en proportion.



Sources : MMI'e, Métropole.



Un public plus formé.
Davantage de bénéficiaires provenant des QPV.



Sources : MMI'e, Métropole.

41% d'allocataires du RSA parmi les salariés en insertion

La part de bénéficiaires au RSA est plus importante dans les marchés réservés et d'insertion (41%) que dans les marchés avec clause d'insertion (36%). Cela peut signifier que les personnes des marchés réservés et d'insertion sont plus éloignées de l'emploi.

Des parcours sont ainsi pensés par les SIAE en favorisant une reprise d'emploi via un marché réservé ou d'insertion, puis en poursuivant les contrats via un marché avec clause d'insertion.

Près de deux tiers des contrats dans le nettoyage des locaux et le nettoyage urbain

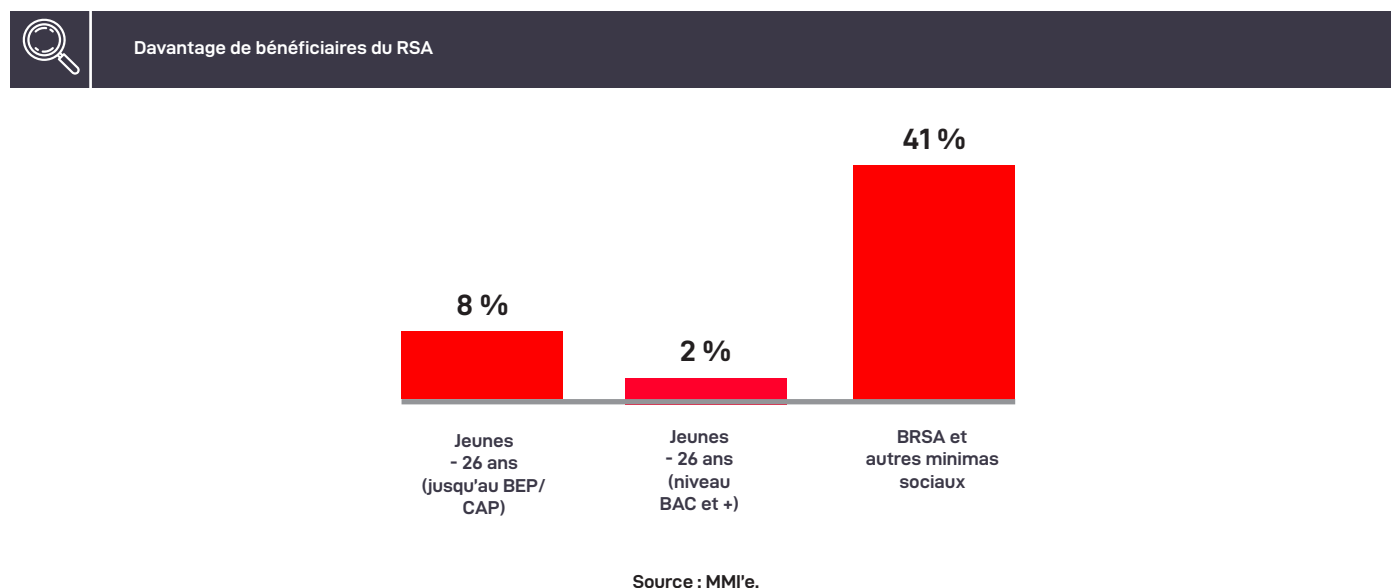
Le nettoyage des locaux domine largement les marchés réservés et d'insertion avec 64% des contrats (41% dans les marchés avec clause d'insertion).

Le deuxième secteur le plus représenté est celui de l'entretien des espaces verts (22% des contrats) alors qu'il représente 3% des contrats des marchés avec clause d'insertion.

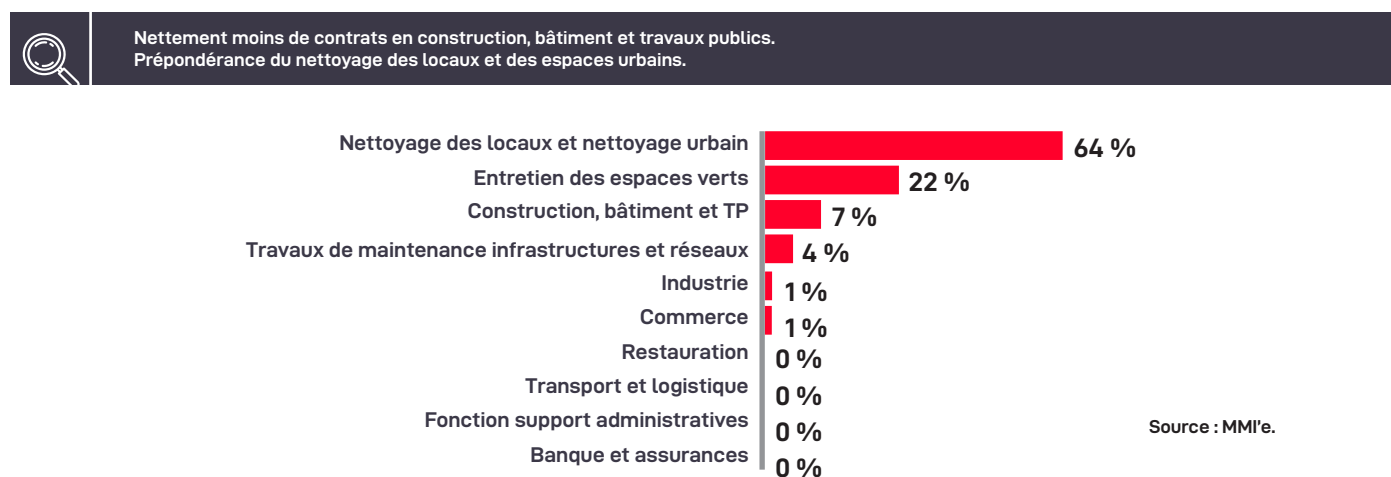
En revanche, le BTP est très peu représenté dans les marchés réservés et d'insertion (7%) alors qu'il compte pour 42% des contrats des marchés avec clause d'insertion.

Les opérations de services comptent pour la quasi totalité des heures des marchés réservés et d'insertion.

Statuts à l'entrée dans les marchés réservés et marchés d'insertion



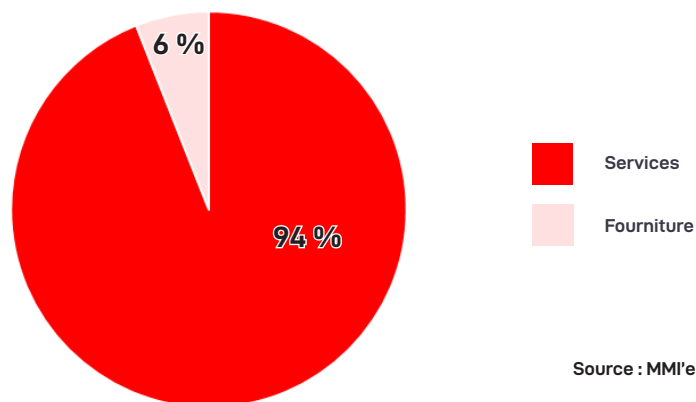
Répartition des contrats par secteur d'activité dans les marchés réservés et d'insertion



Répartition par type d'opération en volume d'heures d'insertion



Deux fois plus de contrats de services que dans les marchés avec clauses d'insertion.



Les marchés réservés de la Métropole de Lyon

La Métropole s'est engagée depuis sa création dans une démarche de soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique (SIAE), notamment en lui réservant certains marchés publics, pour un montant supérieur à 3M€ en 2019. Ces marchés ont généré 107 000 heures d'insertion en 2019 (75 300 en 2018).

Cette démarche a permis de faire travailler du public en insertion dans des secteurs très variés, allant bien au-delà des secteurs d'activité habituellement concernés par la clause d'insertion : restauration (marché traiteur), remplacement de personnel administratif, fabrication de composteurs, acheminement du courrier, remplacement du personnel des collèges, accompagnement des élèves handicapés.

Les secteurs plus classiques de la propreté, de l'entretien des espaces naturels et de l'aménagement d'espaces extérieurs sont aussi concernés.

Le public est de ce fait plus diversifié : les femmes représentent plus de la moitié du public concerné et la part de bénéficiaires du RSA approche 50%.

Les marchés réservés permettent aux SIAE de projeter leur activité sur plusieurs années, pour construire des parcours d'insertion adaptés aux besoins de leur public. Elles créent également des synergies en s'associant entre elles pour répondre aux marchés les plus importants. Elles développent enfin un savoir-faire qu'elles peuvent ensuite proposer à d'autres acteurs publics ou privés.

Les marchés d'insertion et marchés réservés du Pôle Public de l'Habitat

Le Pôle Public de l'Habitat regroupe Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat et Est Métropole Habitat. Ces trois Offices Publics de l'Habitat développent depuis plusieurs années des marchés d'insertion et des marchés réservés, afin de favoriser l'accès des publics les plus précaires à l'emploi, notamment leurs locataires. Grâce à cette politique dynamique en matière d'insertion, le PPH est le second acheteur socialement responsable du territoire et le 1er en matière d'achats d'insertion.

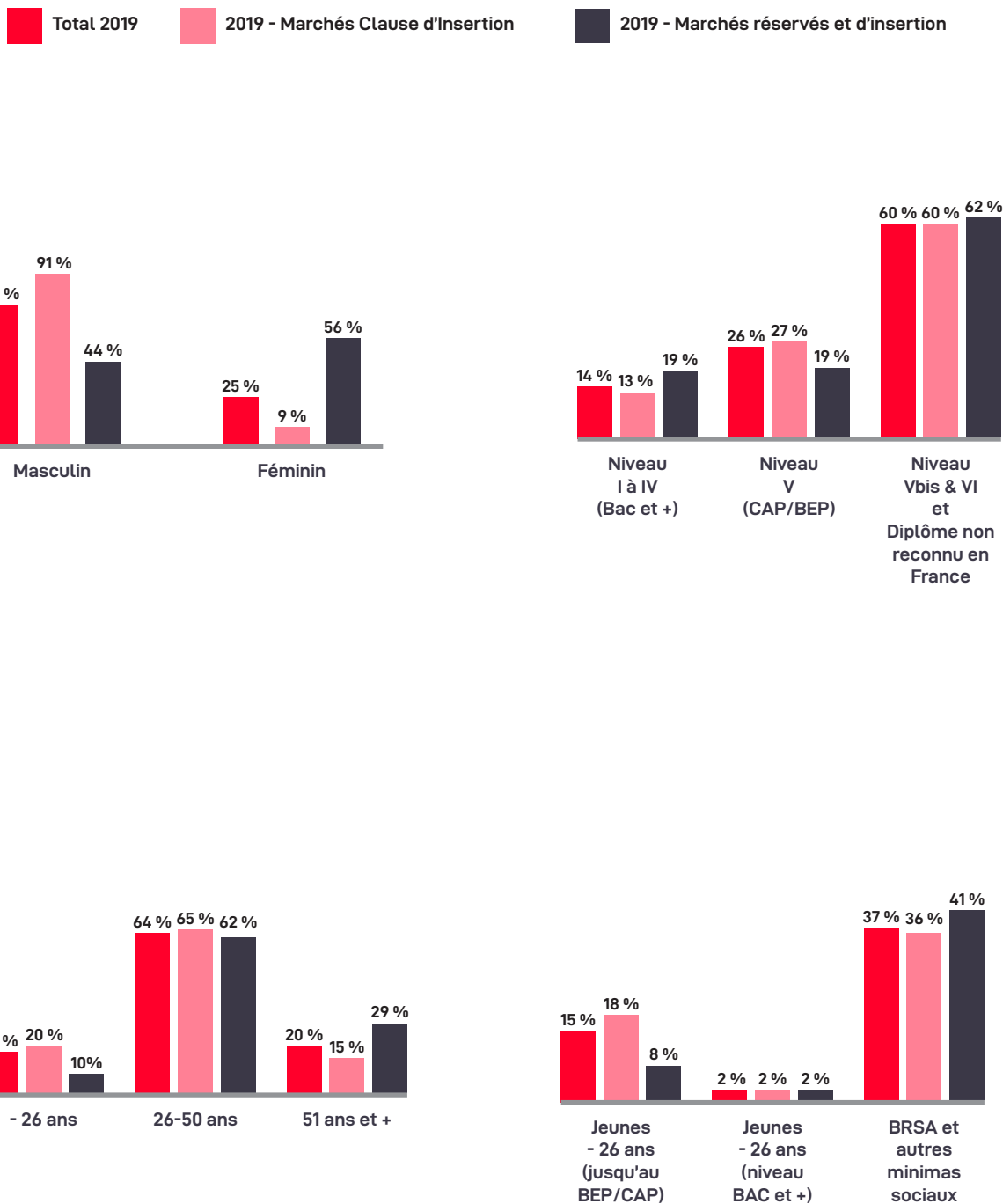
Ainsi, sur l'année 2019, ce sont 122 000 heures qui ont été réalisées dans les secteurs de la propreté (55%), du bâtiment (36%) et des espaces verts (9%). Les marchés réservés et d'insertion du PPH représentent 38% des heures réalisées sur leurs marchés.

En proposant ce type de marchés, les trois Offices Publics de l'Habitat renforcent leurs relations avec les SIAE du territoire, notamment les Entreprises d'Insertion (49% des heures réalisées) et les Régies de Quartier (33%).

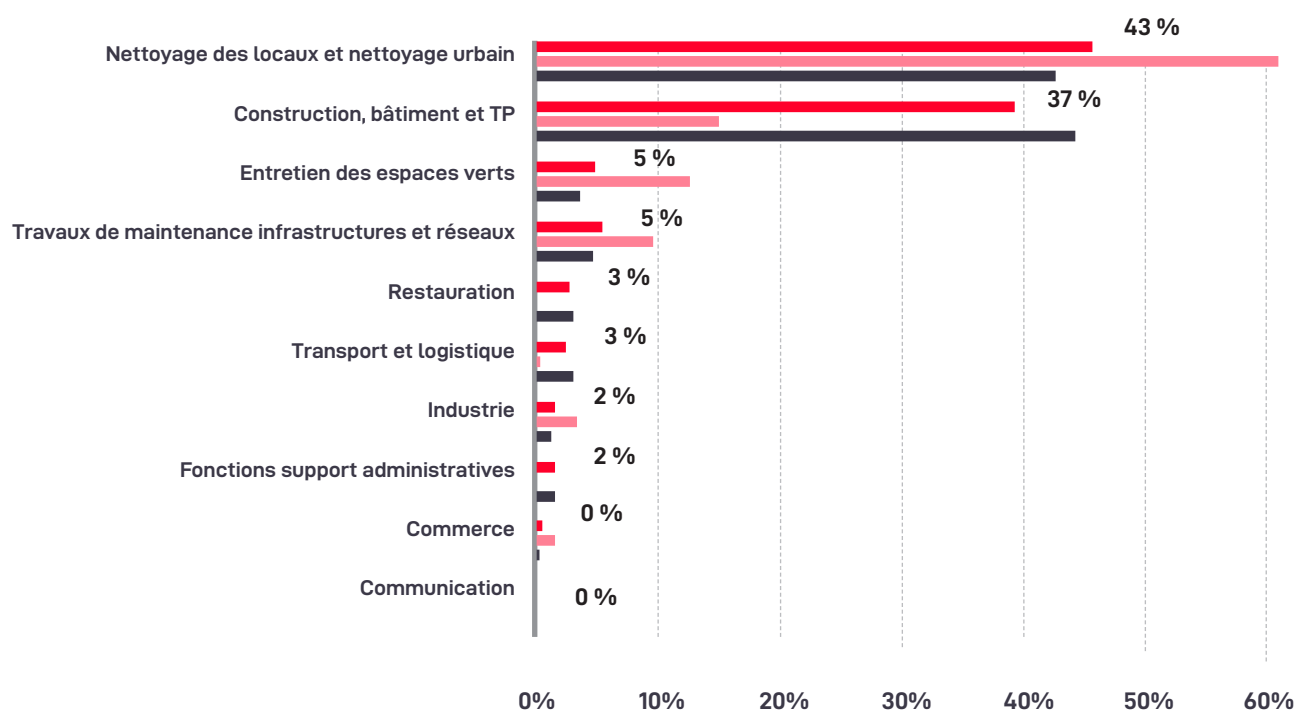
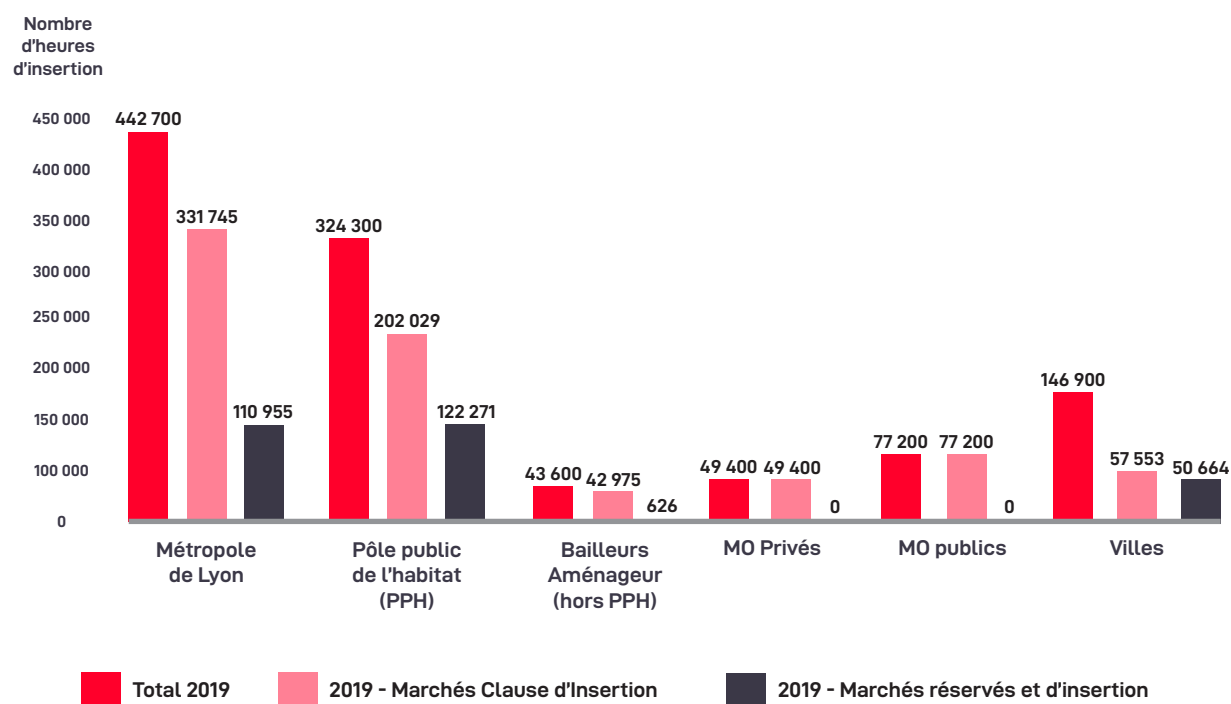
Grâce à ce travail de proximité, la part des publics bénéficiaires résidant en Quartier Prioritaire Politique de la Ville (QPV) est plus importante (39%) dans les marchés réservés et d'insertion du PPH qu'à l'échelle de l'ensemble du territoire (33%).

La localisation des marchés et des structures qui en sont titulaires joue un rôle important dans la provenance des publics. Le parc de logements locatifs des trois offices du PPH se situant principalement dans l'est lyonnais et la ville de Lyon, les publics en insertion embauchés dans le cadre des marchés proviennent pour 50% d'entre eux de l'est lyonnais et pour 20% de Lyon. Les structures d'insertion titulaires des marchés sont majoritairement localisées dans ces mêmes secteurs géographiques.

LES SPÉCIFICITÉS DES MARCHÉS CLAUSES D'INSERTION ET DES MARCHÉS RÉSERVÉS/MARCHÉS D'INSERTION EN BREF



**Nombre d'heures d'insertion par maître d'ouvrage
avec la distinction marchés clause d'insertion/marchés réservés et d'insertion**



Focus sur le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a marqué une nouvelle étape pour la politique de la ville, en lançant un Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) représentant 20 milliards d'euros d'investissement, dans environ 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Dans ce cadre, les conventions pluriannuelles de renouvellement urbain s'inscrivent dans un projet territorial intégré, porté par un contrat de ville unique signé à l'échelle d'agglomération. Sur le territoire de la Métropole de Lyon, ce contrat de ville métropolitain a été signé le 2 juillet 2015 et est construit sur la base de trois piliers :

1. **Des territoires ressources : le développement économique et l'emploi au service des quartiers et de leurs habitants** pour assurer un service aux habitants en revitalisant le territoire, en restaurant une vie économique, en assurant une mixité fonctionnelle et pour promouvoir un développement économique porteur de création d'emplois pour les habitants du territoire et plus globalement pour l'ensemble de l'agglomération ;
2. **Des territoires humains : œuvrer en faveur de la cohésion sociale** (la réussite éducative, l'accès à la culture, la santé par la prévention et l'accès aux soins, le vivre ensemble, la tranquillité) ;
3. **Des territoires attractifs : vers une approche intégrée urbaine et sociale avec comme principal outil, le NPNRU.**

En tenant compte des enseignements du programme national de renouvellement urbain (PNRU), le Conseil d'Administration de l'agence nationale de renouvellement urbain (ANRU) a, conformément à la loi, adopté le 24 mars 2015 une nouvelle charte nationale d'insertion applicable au NPNRU. Cette charte comprend des principes structurants pour la mise en œuvre des clauses sociales dans les projets de renouvellement urbain. Ces clauses doivent ainsi :

- S'inscrire dans une politique globale d'accès à l'emploi et à la formation des habitants des quartiers prioritaires, portée par le contrat de ville ;
- Constituer un outil pour la construction de réels parcours vers l'emploi pour les habitants des QPV ;
- Faire l'objet d'un dispositif de suivi et de pilotage partenarial, coordonné à l'échelle intercommunale.

Dans ce cadre, les maîtres d'ouvrage bénéficiant de subventions de l'ANRU, par le biais de conventions de renouvellement urbain d'intérêt national et d'intérêt régional, s'engagent à réserver à l'insertion des habitants des QPV éloignés de l'emploi :

- au moins 5% des heures travaillées dans le cadre des opérations (travaux et ingénierie nécessaire aux travaux) financées par l'ANRU ;
- au moins 10 % des heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la gestion urbaine de proximité ;
- une partie des embauches liées à l'ingénierie des projets (équipe projet...), au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement (relogement...).

La Métropole de Lyon, porteur de projet, et l'État local, au titre de la délégation territoriale de l'ANRU, ont en charge le suivi et le pilotage des démarches d'insertion menées dans les projets de renouvellement urbain. Conformément à la charte nationale d'insertion, le dispositif de mise en œuvre et de suivi comprend un comité de pilotage, réunissant les acteurs impliqués dans l'accès à l'emploi des habitants des QPV, chargé :

- d'impulser la politique d'insertion et de déterminer les modalités de mise en œuvre des clauses,
- de lancer des actions visant à informer les habitants des quartiers prioritaires et faciliter leur accès aux marchés contenant des clauses (accompagnement, formation...),
- de mobiliser de nouveaux acteurs publics et privés (promoteurs immobiliers, entreprises situées dans le quartier ou à proximité...),
- de suivre l'atteinte des objectifs fixés dans la convention de renouvellement urbain, d'évaluer la démarche et de mettre en place des actions correctrices le cas échéant.



Il convient de souligner que cet observatoire est rendu possible grâce à l'engagement des Maîtres d'Ouvrages du territoire dans des démarches d'Achats Socialement Responsables, notamment via les clauses sociales.

En 2019, nous remercions les Maîtres d'Ouvrages suivants :



Source des données :

Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e) - Extractions à partir du logiciel ABC ; Direction Insertion et Emploi de la Métropole de Lyon.

Traitements statistiques :

Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e) et l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Rédaction :

MMI'e et l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise.

Maquette/infographie :

MMI'e.

Cartographie :

MMI'e.

Crédit photos :

MMI'e.